

# POPULATION ET TRAVAIL

## Dynamiques démographiques et activités

*Colloque international d'Aveiro  
(Portugal, 18-23 septembre 2006)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France)  
<http://www.aidelf.org> – Courriel : [aidelf-colloque2006@ined.fr](mailto:aidelf-colloque2006@ined.fr)

# Espérance de vie accrue et désir de retraite anticipée. Un paradoxe ?

---

**Ronald C. SCHOENMAECKERS,**  
Service d'études du gouvernement flamand, Bruxelles

**Marc CALLENS, Lieve VANDERLEYDEN**

## 1. Introduction

Avouons-le d'emblée : cette communication n'est pas en mesure d'élucider complètement le problème évoqué dans le titre : « paradoxe entre espérance de vie accrue et désir de retrait anticipé ». Les résultats d'enquête utilisés permettent tout au plus de formuler quelques hypothèses de travail qui devraient être à l'origine du phénomène. Mais avant d'en arriver là, la communication aura également le mérite — du moins nous l'espérons — de bien situer le problème dans son contexte socio-démographique.

Une première partie de la communication (paragraphe 2) donnera un tracé du processus du vieillissement des populations européennes. Ces résultats sont essentiellement tirés des estimations et prévisions des Nations unies. Une deuxième partie (paragraphe 3) donnera un bref aperçu du contexte socio-économique et politique de l'étude du phénomène « vieillissement ». Nous n'avons nullement l'ambition de présenter une liste exhaustive des recherches déjà faites. Les quelques ouvrages cités nous semblent les plus pertinents en vue du sujet spécifique de ce papier. Une troisième partie (paragraphe 4) portera sur les taux d'activité par âge et de leur évolution récente dans différents pays européens. Il s'agit des données de recensement de population rassemblées et diffusées par Eurostat. Le but de la quatrième partie (paragraphe 5) sera de dévoiler, dans la limite des données disponibles, ce que nous avons appelé le « paradoxe ». L'importance du paradoxe vient du fait qu'il crée un antagonisme entre les mesures préconisées par le monde politique et l'opinion du grand public, ou du « citoyen ». Pour cela l'on s'appuiera sur des résultats du projet DIALOG. Le projet concernait une série d'enquêtes organisées dans plusieurs pays européens. Son objectif était de mieux connaître les opinions et attitudes des citoyens européens sur les grandes évolutions démographiques, ainsi que les mesures politiques qui en résultent<sup>1</sup>. Cette partie inclut des résultats d'une analyse multivariée. Comme on pourra le constater, de par leur nature, ces résultats n'aboutissent pas à une compréhension totale du phénomène, mais ils permettent néanmoins la formulation d'hypothèses qui devront être utiles dans l'élaboration de travaux futurs.

## 2. Le vieillissement des populations en Europe

La population européenne vieillit (figure 1). Durant les 50 dernières années, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus a doublé, ayant progressé de 8,2% en 1950 à 15,9% en 2000. Selon les prévisions des Nations unies (UN, 2005), en 2050, la proportion atteindra pas moins de 27,8%<sup>2</sup>. Comme il est démontré dans la figure 1, toutes les « grandes aires géographiques »<sup>3</sup> connaissent une évolution semblable.

---

<sup>1</sup> Plus d'informations sur le projet sont données dans le paragraphe 5.

<sup>2</sup> Le pourcentage correspond aux valeurs « médiane », c.à.d. aux perspectives démographiques les plus « plausibles ».

La cause principale du vieillissement de la population est la progression de l'espérance de vie à la naissance qui a augmenté entre 1950-1955 et 1995-2000 de 65,6 ans à 73,2 ans (deux sexes confondus), soit une majoration de 12% (figure 2). Selon les hypothèses des Nations unies (UN, 2005), l'espérance de vie à la naissance continuera de croître vers 2050, pour atteindre à ce moment 80,6 ans.

Bien que tous les pays connaissent des évolutions *semblables*, il est évident que tous les pays ne connaissent pas une situation identique. Les proportions des personnes âgées sont plus élevées dans les pays de l'Europe occidentale et septentrionale. Vers la fin du siècle dernier, ceux-ci ont été dépassés par les pays de l'Europe méridionale. Les proportions les plus faibles sont enregistrées dans les pays de l'Europe orientale. Il existe des différences similaires entre les pays en ce qui concerne l'évolution de l'espérance de vie. Toutefois, concernant l'espérance de vie, il est à remarquer que les pays de l'Europe orientale ont connu une stagnation, et dans certains cas même une régression dans l'évolution. Ceci serait dû à l'effondrement des régimes communistes vers la fin du siècle précédent, qui a eu comme conséquence un affaiblissement des systèmes de santé (Bobak, 1999). Toutefois, aussi dans ces pays, les Nations unies prévoient pour les prochaines années une augmentation nette d'environ 11%, ramenant l'espérance de vie à 75,4 ans en 2050 (contre seulement 68 ans actuellement)<sup>4</sup>.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la raison principale de l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance n'est pas une diminution du taux de mortalité infantile. Celui-ci continue, certes, de diminuer. En Belgique et en France, deux pays enregistrant des taux particulièrement bas, entre 1995 et 2002, l'on a pu enregistré une baisse du taux de mortalité infantile de respectivement 27% et 14%<sup>5</sup>. La raison principale de l'augmentation de l'espérance de vie est la baisse de la mortalité aux âges élevés, c.à.d. au-delà de 65 ans. Durant les derniers 20-25 ans, l'espérance de vie à la naissance a augmenté en moyenne d'environ 7% pour les hommes et d'environ 5% pour les femmes (voir tableau 2). Par contre, durant la même période, l'espérance de vie à 65 ans a augmenté de respectivement 22% et 17%, une hausse relative trois fois plus élevée.

L'observation que la raison essentielle de l'augmentation de l'espérance de vie est liée à une baisse de la mortalité aux âges les plus élevés n'est pas sans conséquences pour nos discussions concernant le vieillissement des populations. Cela signifie que le vieillissement est un processus qu'il sera difficile de stopper ; dans la mesure où il est lié au prolongement de la vie, ceci n'est même pas souhaitable. Cela implique également qu'une augmentation de la fécondité ne pourra seulement avoir qu'un effet atténuant ; à moins de viser sur une augmentation bien supérieure au niveau de remplacement, à savoir de 4, 5, voire 6 enfants par femme, l'effet de la baisse de la mortalité sera d'augmenter la proportion des personnes de 65 ans et plus. Il y a quelques années déjà, Calot et Sardon (1999) ont démontré sur base d'une analyse démographique rigoureuse, que la « vraie force » du vieillissement n'est pas la baisse de la fécondité mais la prolongation de la vie au-delà de 65 ans<sup>6</sup>. On reviendra plus bas sur l'effet de la fécondité sur la composition d'âge.

Notons que les résultats du tableau 2 démontrent également que la baisse de la mortalité est plus importante pour les hommes que pour les femmes. Il s'agit là d'un phénomène assez récent pour lequel il n'existe pas d'explication claire. L'explication la plus plausible serait que

<sup>3</sup> Les grandes aires géographiques correspondent à la classification utilisée par les Nations unies.

<sup>4</sup> Dans la classification onusienne les pays de l'Europe de l'Est comprennent les pays suivants : Belarus, Bulgarie, République Tchèque\*, Hongrie\*, Pologne\*, Moldova, Roumanie\*, Fédération de Russie, République Slovaque, Ukraine (les pays indiqués par un astérisque ont participé au projet DIALOG).

<sup>5</sup> Les taux de mortalité infantile sont : pour la Belgique, 6 pour mille (1995) et 4,4 pour mille (2002) ; pour la France, 4,9 pour mille (1995) et 4,2 pour mille (2002) (CE, 2005).

<sup>6</sup> L'un et l'autre ont également été démontrés d'une façon plus intuitive par Schoenmaeckers (2004b), s'appuyant sur des statistiques et des graphiques.

les statistiques reflètent les changements de comportement pour l'un et l'autre sexe (voir, par ex., Grundy, 1996 ; Schoenmaeckers, 2004b).

TABLEAU 1 : NIVEAUX DE FÉCONDITÉ OBSERVÉS (PÉRIODE 1950-2005) ET PROJETÉS (PRÉVISIONS POUR 2045-2050) EN EUROPE, GRANDES AIRES GÉOGRAPHIQUES

Note : Valeurs correspondant à l'indicateur conjoncturel de fécondité, exprimées en nombre moyen d'enfants par femme.

	Période 1950-2005			Prévisions 2045-2050		
	1950-1955	2000-2005	différence	Low	Medium	High
Europe occidentale	2,39	1,56	-35%	1,35	1,85	2,35
Europe orientale	2,91	1,27	-56%	1,30	1,80	2,30
Europe méridionale	2,65	1,34	-49%	1,34	1,84	2,34
Europe septentrionale	2,32	1,66	-29%	1,35	1,85	2,35

Source : UN (2005)

TABLEAU 2 : ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE ET À 65 ANS, ÉVOLUTION DANS LES 20-25 DERNIÈRES ANNÉES DANS CERTAINS PAYS EUROPÉENS (SÉLECTION), POUR HOMMES ET FEMMES

	Espérance de vie à la naissance				Espérance de vie à 65 ans			
	1980	1995	dernière année disponible	différence totale (en %)	1980	1995	dernière année disponible	différence totale (en %)
hommes								
Allemagne	69,6	73,2	75,5	8,5%	12,7	14,7	16,0	26,0%
Belgique	69,9	73,4	75,1	7,4%	12,9	14,8	15,8	22,5%
Danemark	71,2	72,8	74,8	5,1%	13,6	14,1	15,4	13,2%
Espagne	72,2	74,3	75,7	4,8%	14,5	16,0	16,5	13,8%
Finlande	69,3	72,8	74,9	8,1%	12,6	14,5	15,8	25,4%
France	70,2	73,9	75,5	7,5%	13,9	16,1	16,9	21,6%
Pays-Bas	72,5	74,6	76,0	4,8%	13,9	14,7	15,6	12,2%
République Tchèque	66,8	69,7	72,1	7,9%	11,2	12,7	14,0	25,0%
Royaume-Uni	70,8	74,0	75,5	6,6%	12,9	14,6	15,7	21,7%
Suède	72,8	76,2	77,7	6,7%	14,3	15,9	16,9	18,2%
médiane	70,5	73,7	75,5	7,1%	13,3	14,7	15,8	21,6%
femmes								
Allemagne	76,1	79,7	81,3	6,8%	16,1	18,4	19,6	21,7%
Belgique	76,5	80,2	81,1	6,0%	16,6	19,1	19,7	18,7%
Danemark	77,2	77,9	79,5	3,0%	17,5	17,6	18,3	4,6%
Espagne	78,2	81,5	82,5	5,5%	17,5	19,8	20,4	16,6%
Finlande	77,8	80,1	81,5	4,8%	16,8	18,5	19,6	16,7%
France	78,3	81,8	82,9	5,9%	18,1	20,6	21,3	17,7%
Pays-Bas	79,1	80,3	80,7	2,0%	18,2	19,0	19,3	6,0%
République Tchèque	73,9	76,7	78,7	6,5%	14,4	16,1	17,4	20,8%
Royaume-Uni	76,9	79,2	80,2	4,3%	17,0	18,2	18,9	11,2%
Suède	78,8	81,4	82,1	4,2%	17,9	19,6	20,0	11,7%
médiane	77,5	80,2	81,2	5,1%	17,3	18,8	19,6	16,6%

Source : CE (2004)

La baisse de la mortalité n'est pas le seul facteur responsable de la hausse des proportions des personnes âgées. L'autre facteur responsable est l'affaiblissement du niveau de la fécondité. Le niveau extrêmement faible dans les pays de l'Europe méridionale explique d'ailleurs les proportions élevées de personnes âgées vers la fin du siècle dernier. En 2000-2005, les pays méridionaux accusaient un niveau de fécondité de seulement 1,34 enfants par femme, soit une moyenne inférieure de 0,22 enfants par rapport aux pays occidentaux et inférieur de 0,32 enfants par rapport aux pays septentrionaux (tableau 1).

Comme le démontre la figure 1, les pays de l'Europe méridionaux continueront dans les prochaines décennies à avoir des proportions élevées de personnes âgées. Selon les prévisions, en 2050, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus atteindra 32,5%, nettement supérieur au pourcentage des pays de l'Europe occidentale, qui serait à ce moment de 27,7%. Toutefois, vers 2050, à l'exception de celle pour l'Europe orientale, les courbes de la figure 1 montrent aussi un fléchissement. Ceci est le résultat des hypothèses concernant l'évolution de la mortalité et de la fécondité : une augmentation continue de l'espérance de vie (voir figure 2) et également une augmentation du niveau de la fécondité vers un niveau « plafond » de 1,85 enfants par femme. Les pays ayant actuellement les niveaux de fécondité les plus bas (dont les pays de l'Europe méridionale) resteront au-dessous de ce chiffre, mais la hausse générale fera que les différences entre les pays en niveau de fécondité seront moindres en 2050 que celles observées actuellement.

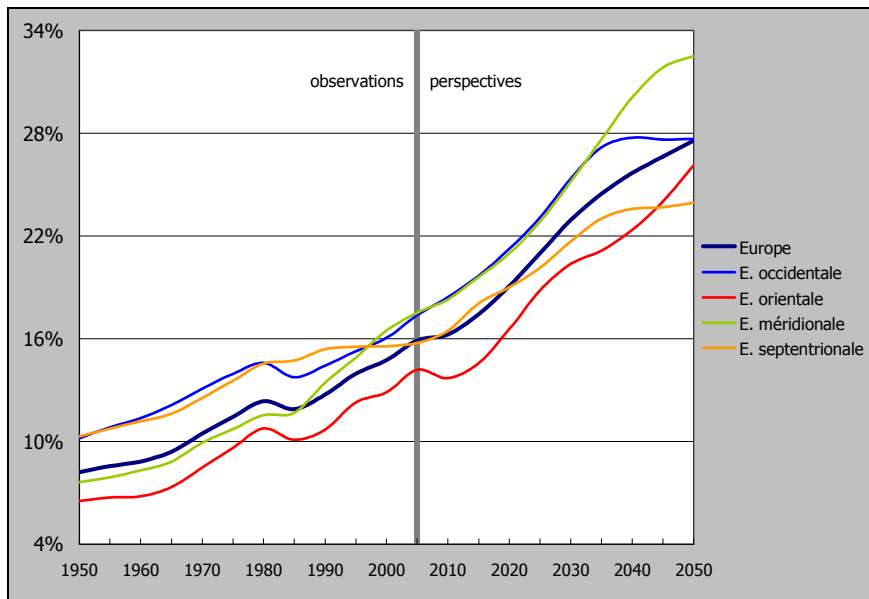
Le fléchissement des courbes est le signe « annonciateur » que au-delà de 2050 tous les pays, y compris ceux en Europe orientale, risquent avoir une composition d'âge similaire. Cette évolution est tributaire du bien-fondé des hypothèses des Nations unies dans leurs perspectives de population. Ces hypothèses, rappelons-le, prévoient une stabilisation de la fécondité juste au-dessous du niveau de remplacement (2,1 enfants par femme), et une baisse continue de la mortalité. Ces hypothèses sont certes critiquables ; elles ne sont toutefois pas complètement irréalistes (parce que dans une large mesure il s'agit d'une extrapolation des évolutions récentes) et elles permettent d'annoncer un régime démographique « quasi-stable », avec comme caractéristique principale une espérance de vie élevée pour toutes les populations<sup>7</sup>.

Il devrait être clair que le vieillissement de la population est un phénomène universel (qui dépasse en effet l'Europe et est de plus en plus « présent » dans les pays les moins développés, voir, par exemple, Schoenmaeckers, 2004a). Le vieillissement peut être considéré comme étant la dernière étape de ce qui est connu sous le nom de « transition démographique » — la transition d'un régime démographique caractérisé par une mortalité et une fécondité élevées vers un régime ayant une mortalité et une fécondité peu élevées. Les différences qui peuvent actuellement être observées entre les pays (ou groupes de pays) en ce qui concerne la structure d'âge sont essentiellement la conséquence de parcours différents et du fait de ne pas avoir atteint le même stade dans la transition (Schoenmaeckers, 2004a, 2004b). Ceci est vrai pour les pays constituant l'aire européenne ; ceci est d'avantage vrai quand on compare la situation démographique entre pays appartenant à différents continents.

---

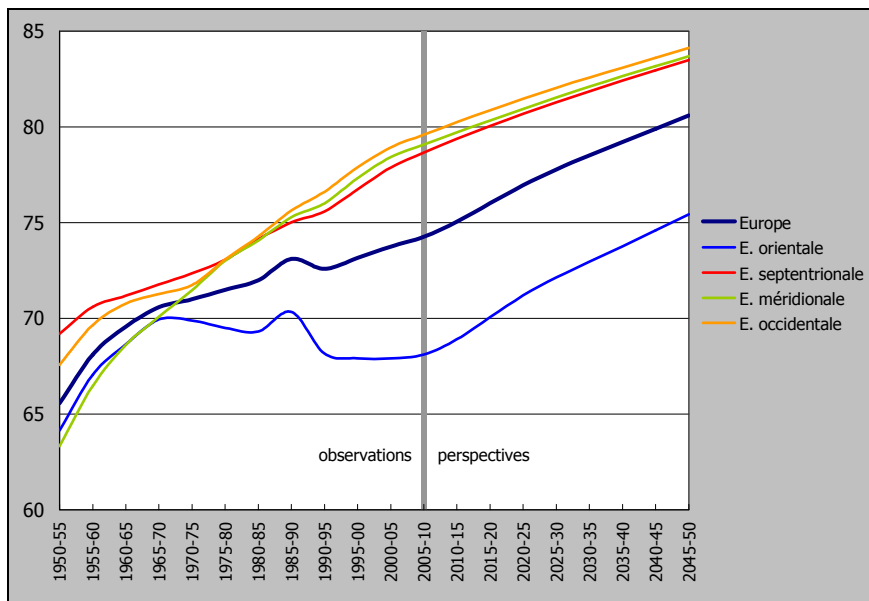
<sup>7</sup> Le point le plus discutable dans les hypothèses serait la hausse de la fécondité vers 1.85 enfants. Même les statistiques les plus récentes (voir, par ex., la dernière édition de *l'Évolution démographique récente en Europe*, publiée par le Conseil de l'Europe (CE, 2005), ne font en rien croire à une telle hausse, au contraire. Ceci n'empêche pas, que l'on peut, en effet, espérer (et croire) que, à long terme, il y aura une stabilisation de la fécondité au niveau du remplacement des générations en Europe.

FIGURE 1 : ÉVOLUTION OBSERVÉE ET PRÉVUE DU POURCENTAGE DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS EN EUROPE, GRANDES AIRES GÉOGRAPHIQUES, 1950-2050



Source : UN (2005)

FIGURE 2 : ÉVOLUTION OBSERVÉE ET PRÉVUE DE L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE (EN ANNÉES, DEUX SEXES CONFONDUS) EN EUROPE, GRANDES AIRES GÉOGRAPHIQUES, 1950-2050



Source : UN (2005)

### 3. Le vieillissement, un phénomène démographique devenu un problème politique

Le vieillissement des populations n'est pas un phénomène récent. En fait, les premiers signes du vieillissement de la population datent de la fin du dix-neuvième siècle avec les changements démographiques connus sous le nom de la « transition démographique » (Chenais, 1986). Tout manuel en analyse démographique (par ex., Pressat, 1969 ; Coale, 1972) traite de l'effet de la mortalité et de la fécondité sur la structure d'âge de la population pour conclure qu'une baisse de la mortalité accompagnée par une baisse de la fécondité<sup>8</sup> entraînera forcément une structure d'âge de la population plus âgée.

Warren Thompson (1929) doit avoir été l'un des premiers démographes à avoir mis en évidence, 10 ans après la fin de la première Guerre mondiale, les changements en structure d'âge que connaissaient plusieurs pays occidentaux depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle. L'Angleterre et le Pays de Galles, l'Allemagne, les États-Unis et l'Australie avaient tous connu une progression de près de un pour cent par an dans la proportion des personnes âgées de 6 ans et plus ; le « champion » était l'Angleterre et le Pays de Galles enregistrant pas moins de 1,3% par an entre 1901 et 1921, correspondant à une augmentation des proportions de 60 ans et plus de 7,4% à 9,6% dans la population totale<sup>9</sup>. Le point de départ dans l'analyse de Thompson n'était cependant pas le « vieillissement de la population », mais les changements profonds en ce qui concerne l'accroissement des populations : « [...] changes of greatest moment, those which will most influence the future history of mankind » (p.959). Dans un grand nombre de pays<sup>10</sup>, l'on avait pu constater une baisse rapide du taux brut de la natalité accompagnée par une baisse également considérable du taux brut de la mortalité. Ceux-ci n'avaient non seulement engendré un taux d'accroissement plus faible, mais également des changements dans la structure d'âge des populations<sup>11</sup>.

Frank Notestein est le premier à avoir traité explicitement du sujet du vieillissement. Notestein était, comme Thompson, de nationalité américaine ; il était le premier directeur, au moment de sa création en 1946, de la Division de la Population des Nations unies. Il commença son article (1954) portant sur « quelques aspects démographiques concernant le vieillissement », et qui fût initialement présenté lors d'un symposium sur les problèmes sociaux et économiques liés au vieillissement, avec les paroles suivantes :

*« Viewed as a whole the problem of ageing is no problem at all. It is only the pessimistic way of looking at a great triumph of civilization ».*

[Traduction de l'auteur : « Vu globalement, le problème du vieillissement n'est pas un problème. C'est la vision pessimiste d'un grand triomphe de la civilisation »]

Cette citation est devenue largement connue parmi les démographes et sociologues traitants dans leurs recherches les « problèmes » du vieillissement. Le mérite de Notestein est d'avoir attiré le premier l'attention sur le fait, qu'au fond, le vieillissement est un phénomène dont il faudrait surtout se réjouir. On y reviendra plus loin.

<sup>8</sup> Ou « suivie d'une baisse de la fécondité » comme dicté par la théorie de la transition démographique.

<sup>9</sup> Remarquons les proportions peu élevées par rapport à celles représentées dans la figure 1 (qui se réfèrent à la population de 65 ans et plus).

<sup>10</sup> L'analyse inclut des statistiques de 22 pays en tout, dont la plus grande partie est européenne, mais incluant également le Canada, les États-Unis, l'Inde et le Japon, couvrant la période de 1908 à 1926/1927.

<sup>11</sup> Thompson termine son analyse en soulignant que les taux d'accroissement les plus faibles sont enregistrés pour les pays les plus riches par le biais de leurs colonies (la Grande-Bretagne, la France et les Pays-Bas). Ainsi, il présageait la Seconde Guerre mondiale en concluant : « The redistribution of the lands of the earth is the problem of problems that we must face in the world today as a consequence of the new population movements that are now taking place. Can it be effected [sic] peaceably or must it be achieved by war? » (p. 975).

Comme c'était le cas pour les démographes, les sociologues aussi se sont intéressés relativement tôt aux problèmes liés à l'âge avancé. Un ouvrage assez innovateur fût celui d'Élaine Cumming avec William E. Henry (1961). Le thème central de l'ouvrage est le « désengagement » (*disengagement*), ou la transition de la vie « active » à la vie « non active ». La retraite est le moment « marquant » à partir duquel le procès de désengagement se met pleinement en route. Selon les auteurs, des hommes retraités se trouvent confrontés à essentiellement trois problèmes<sup>12</sup>. Premièrement, capacité limitée (comparée à celle des femmes) en ce qui concerne la « sociabilité » (*sociability*) ; deuxièmement, la perte de leur statut social (*status identity*), statut qu'ils puisaient directement dans leur occupation ; troisièmement, la perte d'un groupe de pairs (*peer group*), normalement constitué par leurs collègues de travail, ce qui limite énormément leurs relations sociales.

L'ouvrage peut être considéré assez innovateur dans la mesure où il doit avoir été l'un des premiers à considérer les personnes âgées comme un groupe « normal », et non comme un segment de la population constitué essentiellement par des personnes handicapées. L'une des conclusions majeures des auteurs est d'ailleurs que la plupart des retraités semblent assez satisfaits de leur situation<sup>13</sup>.

La théorie du « désengagement » n'est pas la seule ayant comme sujet le vieillissement, ou plus particulièrement la période de vie inactive ou la retraite<sup>14</sup>. Déjà dans la première moitié du vingtième siècle des auteurs comme Cavan et al. (1949) et Havighurst et Albrecht (1953) ont développé des idées qui deviendront plus tard connues sous l'appellation de la théorie de la « vieillesse active » (*activity theory of ageing*). La théorie d'une vieillesse active prône que seule une vie sociale « engagée » serait une garantie pour une retraite réussie (Maddox, 1963 ; McCall et al., 1966 ; Neugarten et Havighurst, 1970). La théorie du « désengagement » était une réaction contre celle-ci. Selon ses auteurs, l'idée que les personnes retraitées continueraient leurs activités professionnelles, ou les remplaceraient par d'autres activités, n'était pas réaliste. Il leur semblait inévitable que des personnes âgées deviendraient les membres les moins actifs dans la société, voire les membres les moins « engagés ». Les deux théories ont donné naissance à d'autres qui cherchaient à en faire une synthèse (pour un résumé, voir Lynott et Lynott, 1996). Une de ces théories de « synthèse » est celle de Gubrium (1973). Celui-ci a essayé de mieux cerner la signification sociale de « vieillesse active » et de « désengagement » ; dans certains contextes sociaux un comportement « actif » serait apprécié socialement, dans d'autres moins ou pas du tout. Une autre théorie de « synthèse » est celle de la théorie du développement de Clark et Anderson (1967). Il s'agit de la théorie la plus complète et la plus prometteuse. La « vieillesse » y est considérée comme une étape de la vie ; et l'adaptation à la vieillesse serait un processus dynamique. Une retraite réussie dépendra essentiellement de la façon dont la personne âgée est en mesure de réconcilier ses aspirations individuelles avec les limites imposées par l'âge ; il s'agit non seulement des limites physiques (et mentales) mais également de celles liées à la retraite, qui demandent l'adaptation (et l'acceptation) d'un nouveau « style de vie ».

---

<sup>12</sup> L'analyse décrit la situation américaine et est faite du point de vue « homme ». À ce moment-là, le nombre de femmes participant au marché de travail était très limité. Pour les femmes, le point marqueur équivalent à la retraite est le veuvage.

<sup>13</sup> Les auteurs réfèrent (p. 19) dans ce contexte aux travaux de Streib (1956) et de Tyhurst (1956) qui avaient déjà suggéré que, contrairement à l'opinion générale, les gens n'appréhendaient pas nécessairement le moment de leur retraite. Leurs résultats ne faisaient que confirmer cette hypothèse.

<sup>14</sup> La majeure partie des idées qui suivent a été empruntée à un ouvrage de Gilbert Dooghe et de Lieve Vanderleyden (1978), deux sociologues flamands, sur les « Personnes âgées et leur satisfaction de vie » (*Bejaarden en hun levensvoldoening*).



Remarquons que, comme c'est le cas pour les démographes, les sociologues ont commencé à s'intéresser aux problèmes liés au vieillissement au moment où les proportions de personnes âgées étaient encore limitées. Au début des années 1950, aux États-Unis, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, s'élevait à environ 9%, soit 3 à 3.5 de points inférieurs à la proportion actuelle. Toutefois, la situation était bien différente de celle que le pays avait connu en 1880, quand la proportion n'était que de 3,4%. Ce qui pour Talcott Parsons, dans son introduction à l'œuvre de Cumming et de Henry, était la justification pour dire que « les changements dans la structure d'âge constituait l'un des facteurs clés de la révolution démographique du siècle »<sup>15</sup>.

Une autre œuvre (encore américaine) qui mérite, nous semble-t-il, une attention particulière, est celle de Robert N. Butler et de Herbert P. Gleason (1985). Dans sa contribution, Robert Butler réagit contre le fait que le vieillissement de la population est généralement perçu comme une évolution négative, plus particulièrement par les autorités publiques. Les raisons principales de cette situation sont le fait que les personnes âgées constituent un segment non productif de la population, et que, par conséquent, ils représentent un poids pour les dépenses publiques, surtout en ce qui concerne les frais de soins de santé. L'une des causes profondes évoquée par Butler, et à notre avis très pertinente, serait l'incapacité de l'homme de percevoir sa situation actuelle comme étant qu'une étape dans sa trajectoire de vie ; il serait difficile, voire impossible, pour un jeune de s'imaginer comme une personne âgée<sup>16, 17</sup>.

Butler justifie son refus de considérer le vieillissement comme étant « problématique » en rappelant l'histoire démographique des États-Unis (1985 : p. 1). Il fut un temps où les États-Unis pouvaient être considérés comme un pays du Tiers Monde (*a Third World nation*). En 1830, à peine un tiers des nouveau-nés survivaient jusqu'à l'âge de 60 ans ; aujourd'hui [vers la fin du 20<sup>ème</sup> siècle] 80% survivent jusqu'à cet âge. En d'autres mots (1985 : p. 1) : « It is the first period in history when any child can expect to attain old age ».

### L'attention portée au vieillissement par les autorités publiques

Depuis les années quatre-vingt-dix le vieillissement est devenu un sujet d'intérêt politique. Dans le sillage des discours politiques l'on a assisté à une recrudescence du nombre de recherches sur « l'avenir démographique de l'Europe ». Des exemples de ces études ont été faites à la demande du Conseil de l'Europe (par ex., Cliquet, 1993 ; Höhn, 2005 ; Schoenmaeckers, 2004b, 2005). Certaines (Cliquet, Höhn) donnent un aperçu plutôt général des changements démographiques (avec toutefois une attention particulière sur le vieillissement) ; d'autres (Schoenmaeckers) sont plutôt focalisées sur les caractéristiques des personnes (très) âgées ou sur les implications économiques du vieillissement. Aux publications du Conseil de l'Europe, s'ajoutent des publications de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OECD/OCDE, 1998, 2000, 2001).

En marge de ces publications, il y a le rapport de la Division de la Population des Nations Unies sur les « migrations de remplacement » (UN, 2000). Le point de départ du rapport était la baisse dans les pays européens du nombre des personnes en âge actif. Malgré le sous-titre —

<sup>15</sup> La citation complète est la suivante (Cumming et Henry, 1961: pp. v-vi): « The changing age composition of Western, including American, populations, bringing greatly increased proportions into the older age categories, is one of the central features of the demographic revolution of this century ».

<sup>16</sup> Dans ce contexte, Butler (1985 : p. 3) réfère à une idée de Marcel Proust : « Old age perhaps of all realities is the one we preserve longest in our life as a truly abstract conception ».

<sup>17</sup> Ceci nous ramène aux travaux de la sociologue Matilda Riley (1987) et du démographe Norman Ryder (1972), qui ont souligné, chacun dans le contexte propre de sa discipline, l'importance d'une approche « longitudinale » pour mieux comprendre les changements des sociétés.

« Est-ce une solution pour les populations en déclin et vieillissantes ? » — le but du rapport était de souligner l'importance du problème en calculant les nombres nécessaires d'immigrés pour préserver la taille ainsi que la structure d'âge des pays européens en fin de siècle. Ces nombres sont très élevés, à tel point qu'ils semblent irréalistes (et inacceptables du point de vue politique)<sup>18</sup>. La publication du rapport a été suivie de fortes réactions négatives dans la presse européenne.

Une récente communication de la Commission européenne mérite dans ce contexte une attention particulière. Il s'agit du « livre vert » *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations* (CE, 2005). Le vieillissement est le thème-clé de la communication. Le ton est plutôt sombre. À cause du vieillissement, (p. 4) « l'Union [européenne] ne possède plus de moteur démographique »<sup>19</sup>. Pas étonnant, dans ce contexte, de trouver parmi les solutions suggérées (p. 9) le besoin de « retrouver le chemin de la croissance démographique [...] » ; et il est également question (p. 9, notre soulignement) « des mesures novatrices de soutien à la natalité et un recours maîtrisé à l'immigration, l'Europe peut créer de nouvelles opportunités de création de richesse ».

Comme déjà été cité plus haut, la « vraie force » du vieillissement n'est pas le faible taux de la natalité, mais l'augmentation de l'espérance de vie. Quant aux effets de l'immigration, plusieurs études (Blanchet, 1988 ; Espenshade, 1987 ; Lesthaeghe et al., 1988 ; Steinmann, 1991) Lambert, 2006) ont démontré que l'immigration n'aurait pas, à long terme, une incidence importante sur la structure d'âge de la population, du fait que les populations immigrées adoptent, elles aussi, un comportement de faible fécondité<sup>20</sup>.

Ces quelques exemples indiquent que le ton général des instances publiques telles que la Commission Européenne est plutôt pessimiste. Dans le même temps, les autorités publiques semblent surtout chercher des solutions dans le domaine démographique : une hausse de la natalité, éventuellement soutenue par une plus forte immigration. On est loin de l'attitude préconisée par Robert Butler (que nous partageons pleinement) (p. 11) : « We [...] do not want to return to the era of high mortality or high birth rates. We certainly don't want to blame the victim [c.à.d. le vieillissement]. We do want to enhance the productive potential of older persons and reduce their dependency ». En d'autres mots, cherchons à adapter nos sociétés, entre autres en trouvant des nouvelles modes de production adaptés, à la nouvelle réalité démographique (au lieu d'essayer de renverser la tendance, par ex., en haussant le niveau de la fécondité, dont le résultat ne serait que très limité)<sup>21</sup>.

Le vieillissement de la population aura des répercussions majeures sur toute la société. Il affectera le monde du travail, la vie culturelle, les moyens de mobilité, l'infrastructure ou encore l'enseignement ou l'organisation des soins de santé. Toutefois, les décideurs politiques

<sup>18</sup> Selon le rapport, l'Europe aura besoin de 1,8 millions d'immigrants par an pour maintenir la taille de sa population au niveau de 1995 ; maintenir le nombre des personnes en âge actif nécessitera pas moins de 3,6 millions d'immigrants (chiffre net en tenant compte du nombre d'émigrés) ; enfin, maintenir le rapport actif/non actifs constant au niveau de 1995 nécessitera 25,2 ( ! ) immigrants par an.

<sup>19</sup> D'autres citations soulignant le caractère inquiétant du livre vert sont : (p. 2) : « le vieillissement pourrait faire passer la croissance potentielle annuelle du PNB en Europe de 2-2,25 % aujourd'hui, à 1,25% en 2040 » ; et aussi (p. 2) : « L'esprit d'entreprise et le goût de notre société pour l'initiative en seraient [...] affectés. ».

<sup>20</sup> Dans une récente étude, se basant sur les statistiques démographiques des dernières décennies, André Lambert (2006) a démontré que la présence de migrants n'a eu qu'une très faible incidence sur la structure d'âge de la population belge.

<sup>21</sup> Le bas niveau de la natalité mérite toutefois l'attention des autorités publique dans la mesure où il y a des raisons de croire que le nombre moyen d'enfants serait au-dessous du nombre réellement souhaité, suite à l'incompatibilité pour, surtout les femmes entre, d'un côté, avoir une famille « nombreuse » (composée de 2 à 3 enfants) et, de l'autre côté, de suivre un enseignement prolongé et de participer au marché de travail (Schoenmaeckers et al., 2001).

regardent le phénomène du vieillissement surtout comme un problème économique et surtout financier. Ceci provient du fait que le point-clé dans les discussions est le rapport changeant entre le nombre de personnes âgées — celles de 65 ans et plus — et la population dite « économiquement active » — les personnes de 20-64 ans. D'habitude, ce rapport est exprimé par le « quotient de dépendance »<sup>22</sup>. En 1950, l'Europe comptait près de 700 personnes « actives » pour 100 personnes « âgées » (partie a, figure 3). En 2000 ce nombre avait diminué à seulement 412 ; et vers 2050 il se trouvera au-dessous du chiffre 200, ou une diminution de plus de deux tiers en seulement 100 ans. En termes plus économiques : une forte décroissance du nombre de personnes à même de produire les richesses qui sont nécessaires pour alimenter les caisses des pensions, payer les services de santé et autres besoins d'un nombre sans cesse croissant de personnes dites « non productives » ou « dépendantes ». Du point de vue purement économique, il s'agirait d'une évolution « insoutenable ».

Une solution qui s'impose serait de diminuer le nombre de personnes « dépendantes » en augmentant l'âge de la retraite. À l'heure actuelle, cette mesure fait partie (avec son corollaire qui consiste à diminuer le nombre de pré-retraites : voir plus loin), des solutions envisagées par plusieurs gouvernements européens pour faire face au phénomène de vieillissement.

#### 4. L'augmentation de l'âge à la retraite. Une solution viable ?

À première vue, augmenter l'âge à la retraite peut paraître une solution « logique » pour pallier l'évolution descendante du quotient de dépendance. Il faut toutefois se rendre à l'évidence que l'effet sera limité à long terme. Augmenter l'âge à la retraite de 65 à, par ex., 70 ans, diminuera bien sûr le nombre de personnes « dépendantes » et, par conséquent, augmentera le quotient de dépendance. Or, tenant compte de l'évolution démographique, l'effet s'estompera progressivement dans le temps. Comme il est démontré dans la figure 3 (partie b), l'augmentation de l'âge à la retraite de 65 à 70 ans, donnera un répit de 35 à 40 ans. En d'autres mots, la valeur du quotient observée pour 1985 et obtenu avec l'âge à la retraite de 65 ans, sera, pour le quotient obtenu en fixant l'âge à 70 ans, atteinte vers 2020. Ceci peut, certes, être considéré comme étant un répit considérable et appréciable, mais comme on le verra plus loin, il sera difficile de mettre cette mesure en application, et, en ce faisant, il faudra garder à l'esprit qu'il ne peut s'agir d'une mesure définitive.

De plus, l'augmentation de l'âge à la retraite — ou d'une façon plus générale, l'augmentation des taux d'activité<sup>23</sup> — ne peut être considérée comme étant l'unique et seule solution. Il a été démontré que l'augmentation des taux d'activité peut en effet largement compenser l'effet négatif sur l'économie qu'aura une structure d'âge plus âgée (Schoenmaeckers, 2005). La compensation ne sera que largement « effective » à partir du moment que l'augmentation des taux d'activité soit accompagnée par une hausse de la productivité. La hausse de la productivité pourra toutefois rester, du moins pour les pays « riches » de l'Europe, dans les normes réalistes, à savoir se situer à pas plus de 2% ou 3% par an<sup>24</sup>.

<sup>22</sup> Une variante pour le quotient de dépendance est d'ajouter au nombre de personnes au-delà de 65 ans celles au-dessous de 20 ans, obtenant ainsi le rapport des « actifs » sur les « non-actifs » dans la société.

<sup>23</sup> Mesuré comme le rapport entre les personnes effectivement sur le marché de travail, indépendamment qu'elles soient avec ou sans emploi, sur le nombre de personnes aux âges actifs.

<sup>24</sup> La situation est différente pour les pays de l'Europe orientale et centrale. Non seulement ces pays devront prendre des mesures pour affronter les effets négatifs d'une population vieillissante, mais ils devront rattraper les niveaux de prospérité des pays riches. Il est à prévoir que ceci pourra seulement se réaliser dans le cadre d'une collaboration internationale (Schoenmaeckers, 2005).

## L'évolution récente de l'âge à la retraite

L'idée d'augmenter l'âge à la retraite semble contraire à la tendance actuelle. En effet, dans les dernières décennies, l'on constate plutôt une baisse de l'âge à la retraite ; cette évolution n'est pas limitée à l'Europe, mais existe également dans d'autres pays comme, par exemple, le Japon et les États-Unis (figure 4). Ces mêmes statistiques démontrent que la tendance n'est pas exactement la même pour les hommes et pour les femmes ; la baisse est légèrement moindre pour les femmes que pour les hommes<sup>25</sup>. En même temps, les âges pour les femmes sont légèrement inférieurs que ceux observés pour les hommes ; de plus, cette différence serait décroissante<sup>26</sup>.

Ces observations mènent aux hypothèses que les tendances par sexe ne sont pas indépendantes de l'âge légal à la retraite (d'une façon générale, l'âge légal à la retraite des femmes est inférieur à celui des hommes, l'on y reviendra plus loin) ; et que les partenaires hommes/femmes souhaitent prendre leur retraite à des intervalles pas trop espacés (ce qui a comme effet un rapprochement des âges entre les deux sexes).

La baisse de l'âge à la retraite est accompagnée par une baisse des taux d'activité pendant les âges proches de la retraite (Laczko et Phillipson, 1991). Sur base des statistiques dans quelques pays OCDE, cette baisse serait, durant la période 1965-1985/88 de l'ordre de -12% pour les âges 55-59, de -33% pour les âges 60-64, et de 60% pour les âges de 65 ans et plus (tableau 3). Les statistiques portent uniquement sur les hommes. Il est évident que les chiffres et les tendances sont tributaires des conditions locales, plus particulièrement des spécificités du système de retraite en vigueur. Dans chaque groupe d'âge, on observe des changements relativement peu importants pour le Japon et les États-Unis ; et à chaque fois les baisses les plus importantes sont observées pour la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. La Suède semble occuper une position intermédiaire. Les taux les plus faibles sont observés pour les Pays-Bas. En dépit de cela, l'on enregistre pour les Pays-Bas des baisses importantes de 20% et plus.

Il est clair que l'âge à la retraite correspond de moins en moins à un âge bien déterminé. Les causes exactes de ces évolutions sont peu connues. Elles sont certainement liées à la disponibilité des systèmes de préretraites (OECD/OCDE, 1998 ; Laczko et Phillipson, 1991 ; Laczko et Walker, 1985), instaurés par beaucoup de gouvernements, surtout européens, comme un moyen pour lutter contre le chômage, en particulier celui des jeunes<sup>27</sup>. D'autres raisons évoquées sont le revenu relativement élevé dont jouissent les travailleurs âgés d'aujourd'hui (comparé à la situation de leurs parents), et le fait que dans une société prospère de plus en plus de gens souhaitent disposer (et profiter) des temps de loisir (Gendell, 2001 : 19 ; OECD/OCDE, 1998 : 14, 43).

---

<sup>25</sup> En se basant sur les valeurs médianes, on peut enregistrer une baisse de -3% pour les femmes et de -5% pour les hommes durant toute la période observée (1965 à 1995).

<sup>26</sup> Pour les pays dans la figure 4, il est de 1,2 an au début de la période d'observation (1965-70) et de seulement 0,2 an en fin de la période (1990-95).

<sup>27</sup> Il est maintenant connu que cette mesure n'a pas donné les résultats espérés. Au début du 21<sup>ème</sup> siècle, dans un grand nombre de pays européens, le chômage, en particulier celui des jeunes, atteint toujours des taux élevés, avec la conséquence qu'il resté l'un des problèmes majeurs de la société.

TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DES TAUX D'ACTIVITÉ POUR HOMMES, SELON L'ÂGE, SÉLECTION DE PAYS OECD/OCDE, 1965-1998

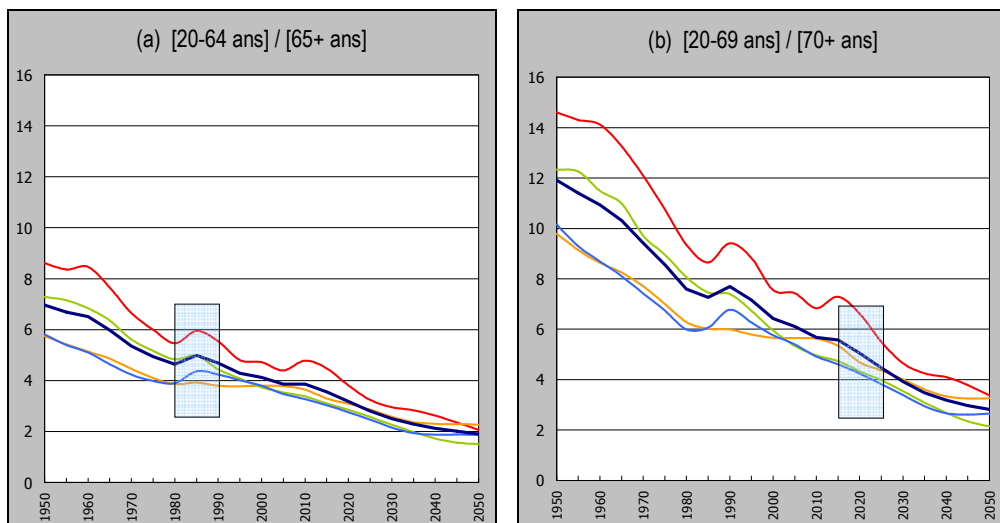
	1965	1970	1975	1980	1985	1988	Différence (en %) années 1965/70 et 1985/88	valeur médiane
(a) Ages 55-59								
France	82,9	82,9	83,3	80,9	67,8	67,3	-18,5%	-11,9%
Allemagne	90,5	88,4	84,5	80,0	76,2	76,6	-14,6%	
Japon	90,0	91,2	92,2	91,2	90,3	91,3	0,2%	
Pays-Bas	---	---	78,9	74,8	64,8	60,0	---	
Suède	92,8	90,8	89,7	87,7	87,6	85,9	-5,5%	
Royaume-Uni	95,7	95,3	93,0	90,1	81,8	81,6	-14,5%	
Etats-Unis	85,7	88,3	83,3	80,9	78,9	78,7	-9,4%	
(b) Ages 60-64								
France	68,8	68,0	56,7	47,6	30,8	25,4	-58,9%	-32,8%
Allemagne	78,1	71,8	56,2	42,5	32,4	31,5	-57,4%	
Japon	82,8	81,5	79,4	77,8	72,5	71,1	-12,6%	
Pays-Bas	---	---	64,9	48,8	27,8	14,6	---	
Suède	83,0	79,5	74,0	69,0	65,1	64,1	-20,5%	
Royaume-Uni	89,2	86,7	82,3	71,2	54,5	55,1	-37,7%	
Etats-Unis	79,2	71,7	64,5	59,8	55,1	53,8	-27,8%	
(c) Ages 65 et plus								
France	28,3	19,5	13,9	7,5	5,3	4,6	-79,3%	-59,3%
Allemagne	24,0	17,2	10,8	7,0	5,1	4,7	-76,2%	
Japon	56,3	49,4	44,4	41,0	37,0	35,8	-31,1%	
Pays-Bas	---	---	8,0	4,8	3,5	2,8	---	
Suède	37,7	28,9	19,9	14,2	11,0	19,0	-55,0%	
Royaume-Uni	23,7	20,1	15,6	10,3	8,2	7,7	-63,7%	
Etats-Unis	26,6	25,7	20,7	18,3	15,2	15,9	-40,5%	

Source : Laczko et Phillipson (1991, tableau 1.1) ; calcul par les auteurs.

Quelle que soit la ou les causes profondes, il est remarquable que l'âge à la retraite se trouve en baisse en même temps que sont enregistrées des fortes augmentations de l'espérance de vie. Avec comme conséquence que pour beaucoup de gens le temps de leur vie qu'ils passeront à la retraite risque d'être l'équivalent du nombre d'années passées à travailler ; dans beaucoup de cas, cette phase de leur vie risque être plus longue que leur temps d'enfance, ou, pour reprendre les mots de Laczko et Phillipson (1991, p. 1) : « [...] many people who leave work early can expect to spend a substantial proportion of their lives, possibly twenty to thirty years, outside of the paid work-force. Indeed, for some people this phase of their life may be almost as long as their working lives, and often longer than their childhood ».

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DU QUOTIENT DE DÉPENDANCE, C.À.D. LE NOMBRE DE PERSONNES AU-DELÀ L'ÂGE DE LA RETRAITE (PARTIE A : 65 ANS ; PARTIE B : 70 ANS) PAR RAPPORT AU NOMBRE DE PERSONNES EN ÂGES ACTIFS, GRANDES AIRES GÉOGRAPHIQUES, 1950-2050

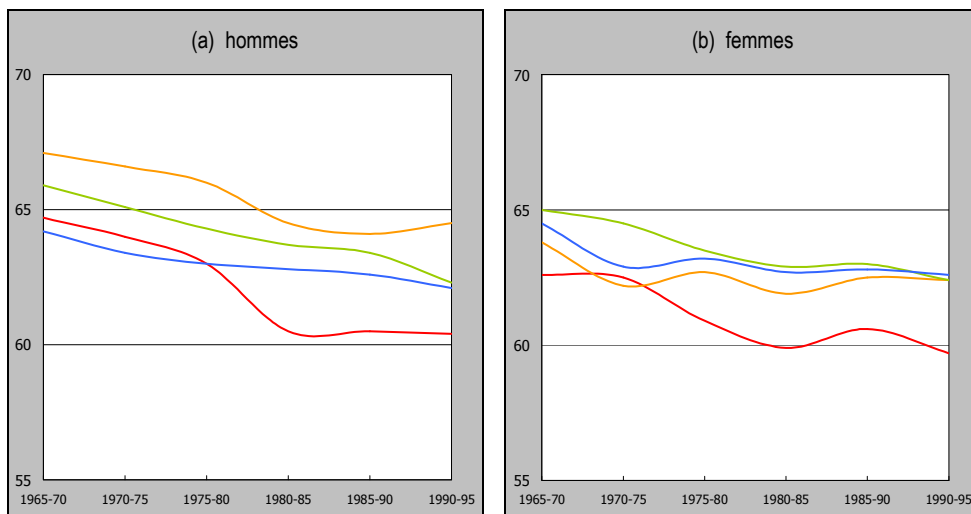
Légende : — E. occidentale — E. orientale — E. méridionale — E. septentrionale



Source : UN (2005)

FIGURE 4 : ÉVOLUTION DE L'ÂGE À LA RETRAITE (VALEUR MÉDIANE) DANS 4 PAYS, PAR SEXE, 1965-1995

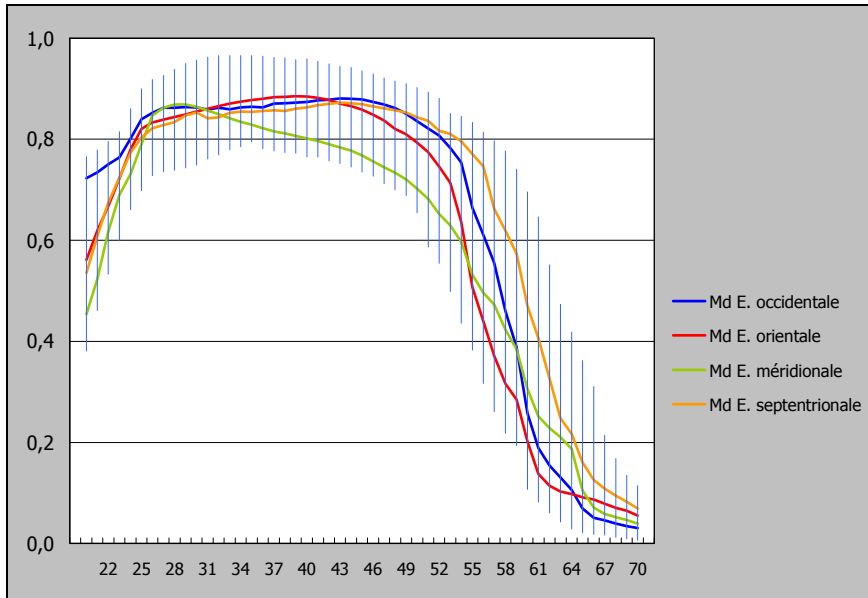
Légende : — Allemagne — Japon — Suède — Etats-Unis



Source : Gendell (1998)

FIGURE 5 : TAUX D'ACTIVITÉ SELON L'ÂGE, DEUX SEXES CONFONDUS, TOUS PAYS ET GRANDES AIRES GÉOGRAPHIQUES, SITUATION AUTOUR DE L'AN 2000

Notes : (a) les courbes correspondent à la valeur médiane dans chaque aire géographique ; (b) les traits verticaux indiquent la variance entre tous les pays, toute aire géographique confondue



Source : Eurostat (2005)

La figure 5 représente la situation concernant le taux d'activité selon l'âge dans les pays européens vers l'an 2000<sup>28</sup>. La figure démontre clairement la variance qui existe entre les pays. À 40 ans, le taux varie entre 0,76 (pour la Grèce) et 0,96 (pour la Slovénie). Le tracé des courbes permet de détecter les grandes différences entre les grandes aires géographiques. Les pays de l'Europe occidentale accusent un taux d'activité relativement élevé aux plus jeunes âges (20-24 ans). Les courbes atteignent vers 30 ans un « plafond » qui se situe pour toutes les aires géographiques, avec l'exception des pays de l'Europe méridionale, aux alentours de 0,87. Les courbes accusent ensuite un fléchissement à partir de 40-45 ans pour ensuite chuter drastiquement jusqu'à environ 65 ans. Les pays ayant les taux les plus élevés au-delà de 50 ans sont les pays du nord. Il a déjà observé ailleurs (Schoenmaeckers, 2005) que les pays scandinaves accusent les taux d'activité les plus élevés parmi les pays européens. Ceci est non seulement le résultat d'une baisse moins importante au-delà de 50 ans, mais aussi de la faible différence entre hommes et femmes (les plus petites différences entre hommes et femmes concernant le taux d'activité sont observées pour les pays scandinaves).

La conclusion la plus importante imposée par les données de la figure 5 est les faibles valeurs en taux d'activité bien avant l'âge légal à la retraite (d'une façon générale fixé à 65 ans pour les hommes). Au-delà de 58 ans, moins de la moitié des personnes (valeur médiane tous

<sup>28</sup> Les données proviennent des résultats du dernier recensement de population dans chaque pays. La base de données (distribuée par Eurostat) n'inclut pas tous les pays. La figure 5 comprend les données pour les pays suivants : pour l'Europe occidentale (6) : Autriche, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse ; pour l'Europe orientale (6) : Bulgarie, République Tchèque, Hongrie, Pologne, Roumanie, République Slovaque ; pour l'Europe méridionale (5) : Grèce, Italie, Portugal, Slovénie, Espagne ; pour l'Europe septentrionale (9) : Danemark, Estonie, Finlande, Irlande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède, Royaume-Uni.

pays) fait encore partie de ceux qui sont considérées comme étant les « économiquement actifs »<sup>29</sup> ; à 60 ans, leur nombre ne représente pas plus d'un quart de la population.

## 5. L'augmentation de l'âge à la retraite. Une solution populaire ?

Les statistiques décrites plus haut indiquent que les tendances récentes vont à l'opposé de l'idée d'une augmentation de l'âge à la retraite. Cette partie a pour but d'explorer les raisons pour lesquelles l'idée risque en effet ne pas être populaire au niveau individuel.

### Le projet DIALOG

DIALOG (*projet en cours*) est un projet international soutenu financièrement par la Commission européenne (Cinquième projet cadre) auquel ont participé plus de 10 pays européens. Le projet a été exécuté dans les années 2000-2004. La base du projet est une enquête auprès de plus de 30 000 hommes et femmes. Son objectif était de mieux connaître les opinions et attitudes du citoyen européen concernant les changements démographiques et les politiques envisagées. La base de données contient des informations sur, entre autres, le phénomène du vieillissement<sup>30</sup>, plus particulièrement des informations sur l'âge préféré de l'âge à la retraite. La base de données est connue sous le nom de IPPAS – International Population Policy Acceptance Survey (Enquête internationale sur les politiques de population acceptables).

### L'âge préféré à la retraite versus l'âge légal à la retraite

Avant de présenter les résultats d'une analyse multivariée, regardons, avec l'appui de quelques figures, la situation récente dans les pays ayant participé au projet « DIALOG » concernant l'âge effectif et l'âge préféré à la retraite.

La figure 6 présente les taux d'activité pendant les 5 dernières années avant la retraite. Comme c'est le cas pour la figure 5, les données sont des statistiques fournies par Eurostat (2005) et elles donnent la situation autour de l'an 2000. Comme il a déjà été démontré dans la figure 5, les données illustrent, pays par pays, les (parfois très) faibles taux d'activité durant les années qui précèdent l'âge légal à la retraite. Ceci est surtout le cas pour la Roumanie, où cinq ans avant l'âge légal le taux d'activité ne dépasse pas les 30 pour cent de toute la population dite « active » ; dans les 2-3 ans avant l'âge à la retraite, le taux chute au-dessous des 15 pour cent. On observe des situations similaires en Pologne et en Italie. Les pays où l'on observe les taux les plus élevés sont la République Tchèque et l'Estonie.

La figure 6 est également une illustration du fait que la législation diffère dans les pays. En Roumanie et en Pologne, l'âge légal pour les hommes est fixé à 65 ans ; en Estonie l'âge est fixé à 63 ans et en République Tchèque à 61 ans. À partir de ces quelques observations, l'on pourrait arriver à l'hypothèse (logique) d'une relation inversement proportionnelle où plus l'âge légal de la retraite est élevé, moins sera élevé le taux d'activité durant les années le précédant. La réalité est certes plus complexe. Comme la Roumanie et la Pologne, en l'Allemagne et en Finlande l'âge légal à la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes. Toutefois, ces deux pays accusent des taux d'activité beaucoup plus élevés. L'autre différence « remarquable » est que dans certains pays — l'Allemagne, la Finlande, la Hongrie, les Pays-Bas, l'Estonie — hommes et femmes ont le même âge légal à la retraite, d'autres non. Dans ces cas, l'âge légal des femmes est toujours inférieur à celui de hommes ; toutefois, la différence n'est pas forcément la même.

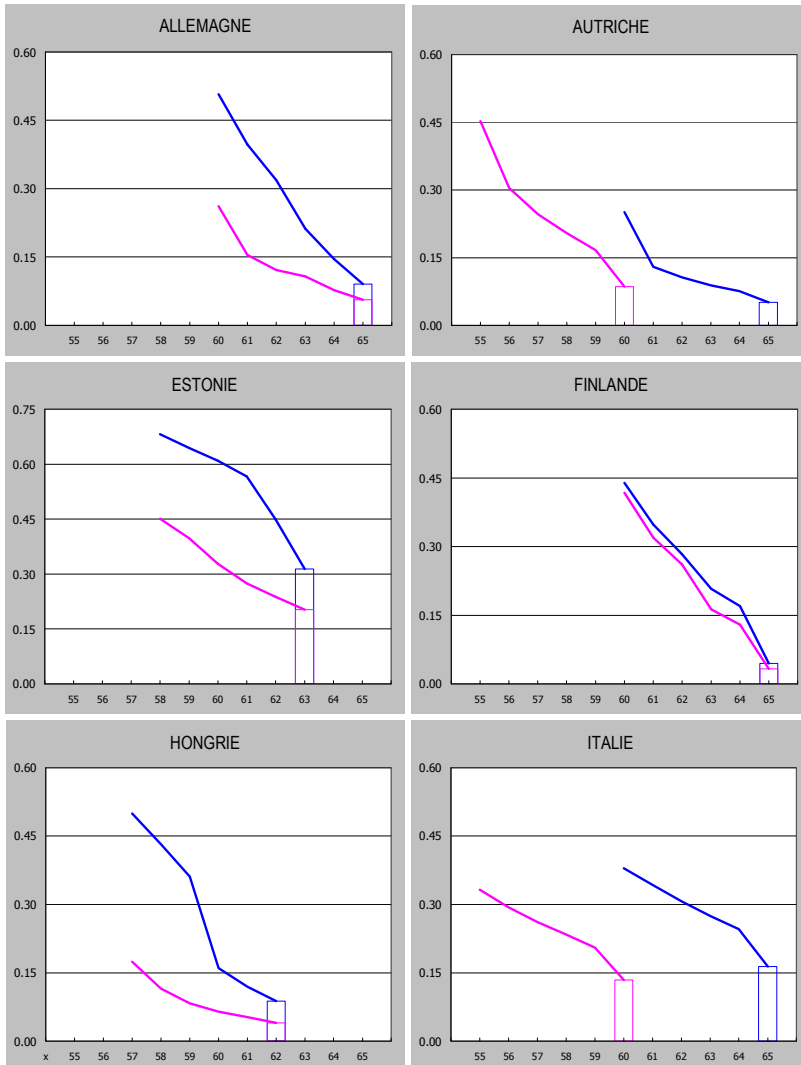
<sup>29</sup> Selon les statistiques, les « économiquement actifs » inclut les chercheurs d'emploi ou les chômeurs.

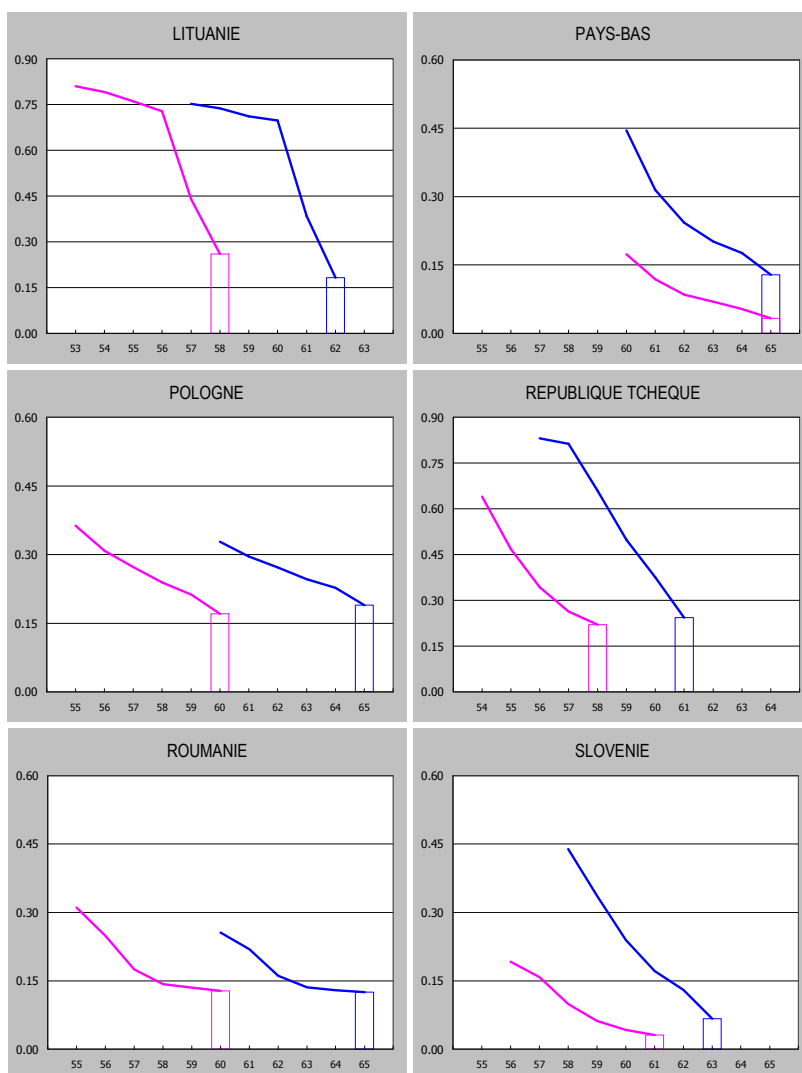
<sup>30</sup> Les résultats sur le module « vieillissement » sont contenus dans Schoenmaeckers et al. (2006a).



FIGURE 6 : TAUX D'ACTIVITÉ PENDANT LES 5 ANNÉES AVANT L'ÂGE LÉGAL DE LA RETRAITE, SELON LE SEXE

Notes : (a) valeurs « hommes » en bleue, valeurs « femmes » en rouge ; (b) la position es colonnes correspond à l'âge légal ; (c) échelle variable ; (d) les pays retenus sont ceux ayant participé au projet « DIALOG ».





Source : Eurostat (2005)

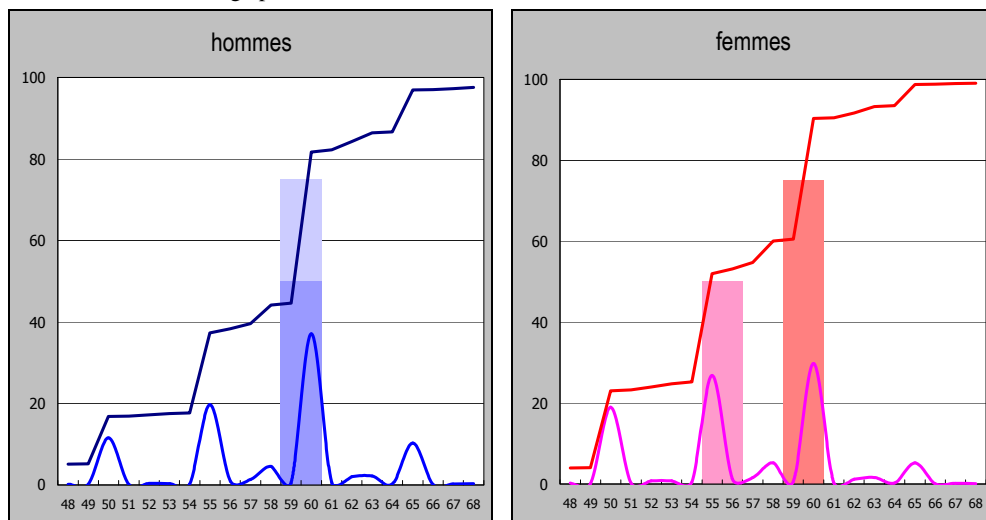
En Italie par ex., la différence est cinq ans ; en Slovénie il s'agit de seulement deux ans. Enfin, même âge légal ne veut pas dire même taux d'activité. En fait, la Finlande est le seul pays où hommes et femmes ont des taux d'activité comparables ; dans tous les autres pays où hommes et femmes ont le même âge légal à la retraite, les taux d'activité des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. Selon toutes apparences, les femmes se sentent encore moins « motivées » de travailler jusqu'à l'âge légal à la retraite que les hommes. L'explication serait que, malgré les changements qui sont intervenus durant les dernières décennies concernant la position de la femme, dans la plupart des ménages c'est toujours l'homme qui touche le salaire le plus important.

Les figures 7, 8 et 9 sont basées sur des données du projet « DIALOG ». La figure 7 est la seule donnant des résultats « tous pays confondus » ; dans les figures 8 et 9 les résultats sont présentés par pays (et pour les pays pour lesquels l'information est disponible)<sup>31</sup>.

Selon les résultats de la figure 7, les citoyens européens souhaitent prendre leur retraite à des âges « ronds ». Pas moins de 37% des hommes souhaitent prendre la retraite à 60 ans ; et 20% souhaitent la prendre à 55 ans. Pour les femmes, il s'agit des mêmes âges, mais les préférences sont moins marquées : 30% à 60 ans, 27% à 55 ans, et encore 19% à 50 ans (contre seulement 12% pour les hommes). Avec comme implication que 75% des hommes interrogés souhaitent prendre la retraite *au plus tard* vers 60 ans. On observe la même tendance chez les femmes, avec toutefois cette différence que 50% entre elles préféreraient la prendre avant 55 ans. La conclusion qui s'impose est qu'une majeure partie des personnes interrogées souhaitent prendre leur retraite bien avant d'arriver à l'âge légal (qui est, comme illustré dans la figure 6, d'une façon générale fixé à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes).

FIGURE 7 : DONNÉES « DIALOG ». ÂGE PRÉFÉRÉ À LA RETRAITE, POURCENTAGE PAR ÂGE ET POURCENTAGE CUMULÉ, SELON LE SEXE

Note : les deux diagrammes entourent les âges auxquels sont respectivement atteints 50% et 75% des déclarations d'âge préféré à la retraite



Source : DIALOG (projet en cours) : Base de données IPPAS

La figure 8 reprend les mêmes données, mais cette fois celles-ci sont présentées par pays. Grosso modo, on retrouve les mêmes tendances que celles observées dans la précédente figure : d'une façon générale, les femmes préfèrent prendre leur retraite quelques années plus tôt que les hommes. Les pays qui échappent à cette règle sont l'Allemagne (Est et Ouest), la Finlande, et les Pays-Bas. Ceci n'est pas un hasard. Dans tous ces pays, l'âge légal à la retraite est le même pour les deux sexes. Soit les préférences reflètent tout simplement la réalité, soit l'égalité des sexes est entrée dans les mœurs des citoyens de ces pays (du moins en ce qui concerne la cessation de la vie professionnelle).

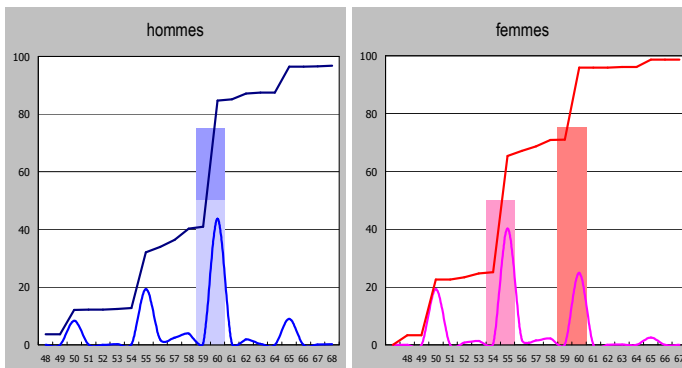
<sup>31</sup> À noter que les résultats de la figure 7 se limitent aux données des 10 pays figurant également dans les figures 8 et 9.

FIGURE 8 : DONNÉES 'DIALOG'. AGE PRÉFÉRÉ À LA RETRAITE, POURCENTAGE ET POURCENTAGE CUMULÉ PAR ÂGE, PAR SEXE ET SELON PAYS

Note : les deux diagrammes entourent les âges auxquels sont respectivement atteints 50% et 75% des déclarations d'âge préféré à la retraite

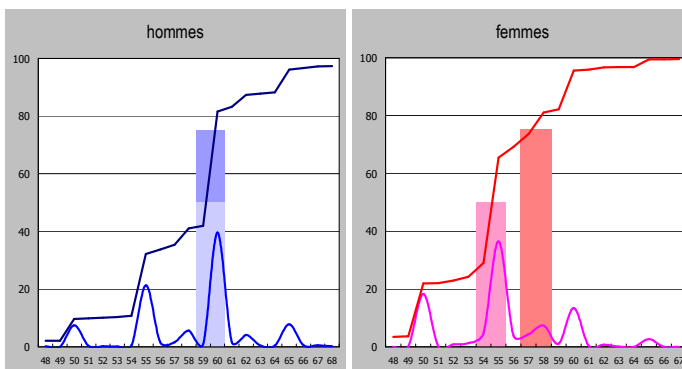
AUTRICHE

Âge légal à la retraite : 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes



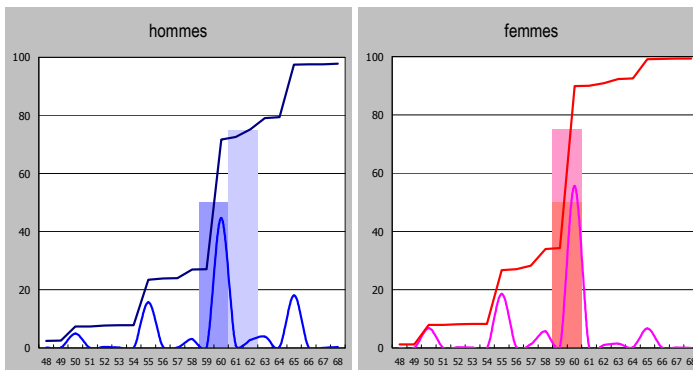
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Âge légal à la retraite : 61 ans pour les hommes et 55-61 ans pour les femmes, en fonction du nombre d'enfants



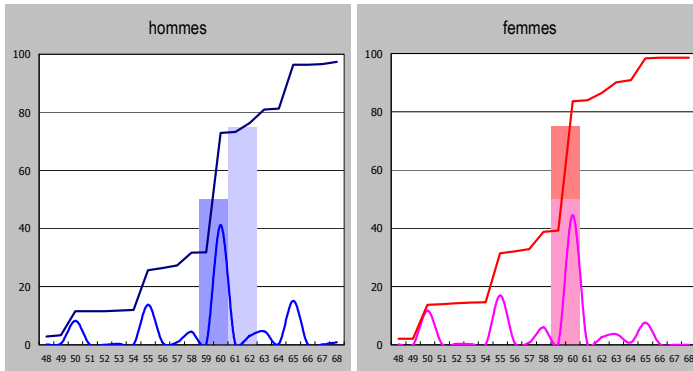
ALLEMAGNE DE L'EST

Age légal à la retraite : 65 ans pour les hommes et 65 ans pour les femmes



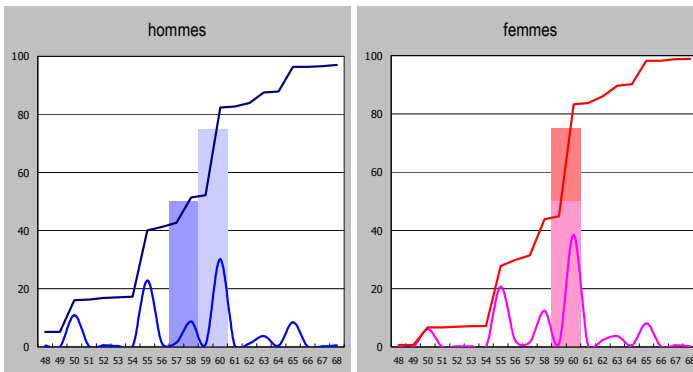
## ALLEMAGNE DE L'OUEST

Âge légal à la retraite : 65 ans pour les hommes et 65 ans pour les femmes



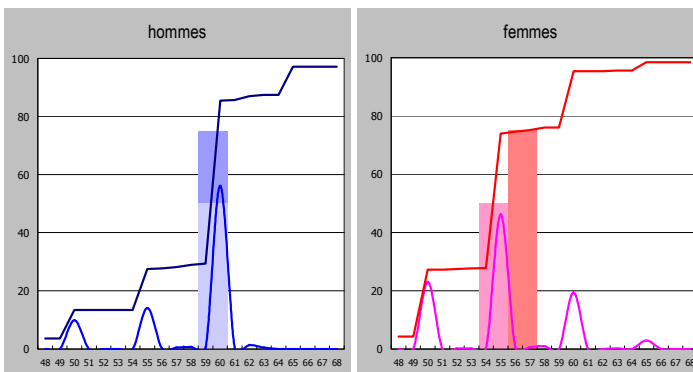
## FINLANDE

Âge légal à la retraite : 65 ans pour les hommes et 65 ans pour les femmes



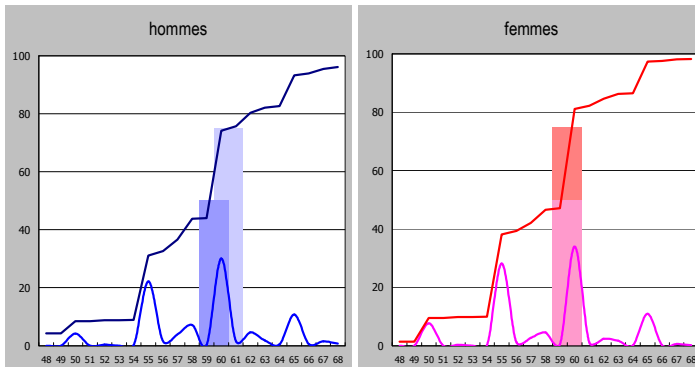
## LITUANIE

Âge légal à la retraite : 61,5 ans pour les hommes et 57,5 ans pour les femmes



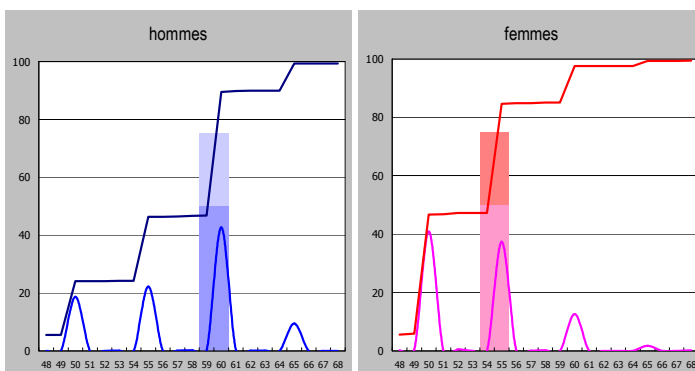
PAYS-BAS

Âge légal à la retraite : 65 ans pour les hommes et 65 ans pour les femmes



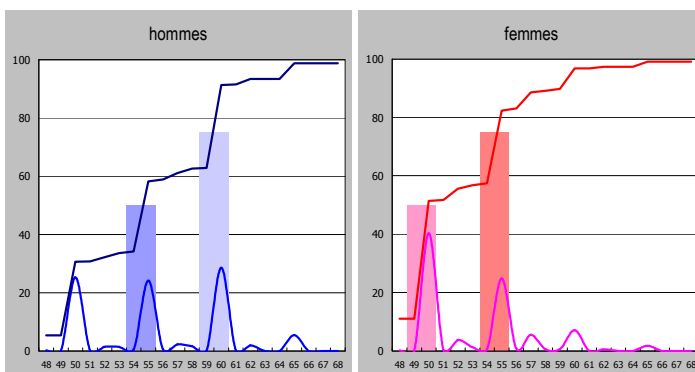
POLOGNE

Âge légal à la retraite : 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes



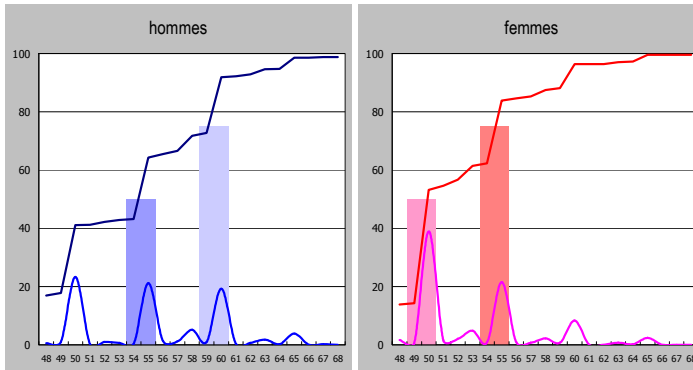
ROUMANIE

Âge légal à la retraite : 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes



## SLOVENIE

Âge légal à la retraite : 63 ans pour les hommes et 61 ans pour les femmes



Enfin, l'objectif de la figure 9 était d'obtenir une idée plus précise du nombre d'années qu'hommes et femmes souhaitent prendre la retraite avant l'âge légal. La figure 9 démontre très clairement que les fréquences les plus élevées sont observées dans la tranche 1-5 ans. En moyenne<sup>32</sup>, 45 pourcent des hommes et 46 pourcent des femmes souhaitent prendre la retraite 1 à 5 ans plus tôt que l'âge prévu par le législateur. Le pourcentage le plus faible (26% pour hommes et femmes) est observé pour la Slovénie ; le pourcentage le plus élevé (58% pour hommes et femmes) est observé pour la Lituanie (hommes) et l'Allemagne de l'Est (femmes). Plus important est de constater que, en général, pas moins de 42% des hommes et femmes souhaiteraient prendre leur retraite à un âge qui est d'au moins 6 ans inférieur à l'âge légal. Enfin, très peu de citoyens souhaitent un âge plus élevé à la retraite, en général il s'agit de moins de 5%. Les exceptions sont la République Tchèque (17% pour les hommes et 18% pour les femmes) ; la Finlande (12% pour les hommes) ; la Lituanie (13% pour les hommes et 22% pour les femmes) ; et encore les Pays-Bas (7% pour les hommes). Il est difficile de donner une explication simple ; signalons toutefois que les âges légaux les moins élevés sont observés pour la République Tchèque et la Lituanie (voir figures 6 et 8).

### Les résultats d'une analyse multivariée

Tableau 5 contient les résultats d'une analyse MCA. La variable dépendante est la différence entre l'âge légal et l'âge préféré comme exprimé par la personne interrogée. Les variables explicatives suivantes ont été utilisées : le sexe de l'interviewé, son niveau d'éducation (3 catégories), son âge (4 catégories), la composition du ménage (avec ou sans partenaire, marié ou non), le fait qu'il y a ou non des enfants dans le ménage, et finalement l'index « perception vieillesse ». Comme son nom l'indique, l'index concerne une mesure globale. Elle mesure l'importance accordée à la position qu'occupent les personnes âgées dans la société. Il s'agit d'une échelle comprenant quatre catégories, allant d'une perception « très positive » à une perception « très négative ». L'index est basé en tout sur sept variables<sup>33</sup>.

<sup>32</sup> Il s'agit en fait de la valeur médiane.

<sup>33</sup> Il s'agit des variables suivantes faisant partie de la base de données IPPAS (dénominations originales entre parenthèses) :

- (a) « Leur expérience fait que les personnes âgées restent utiles (pour la société) » ('With their great experience, the aged are still socially useful') ;
- (b) « Les personnes âgées sont la garantie pour le maintien de valeurs traditionnelles dans la société » (« The aged guarantee maintenance of traditional values in society ») ;

TABLEAU 5 : DONNÉES « DIALOG », RÉSULTATS ANALYSE MCA SUR LA DIFFÉRENCE « AGE LÉGAL MOINS AGE PRÉFÉRÉ » : MOYENNE GÉNÉRALE, DÉVIATIONS AJUSTÉES (PAR RAPPORT À LA MOYENNE) ET NIVEAU DE SIGNIFICATION, PAR PAYS

Notes : (a) \* indique un niveau de signification de 0.05 ou moins ; (b) modèle incomplet pour la Finlande, les Pays-Bas, et la Pologne par manque d'une (FIN et NL) ou de plusieurs variables (PL)

Variable	catégorie	AUTRICHE		République TCHÈQUE		ALLEMAGNE DE L'EST		ALLEMAGNE DE L'OUEST		LITUANIE	
		Déviati ajustée	sign.	Déviati ajustée	sign.	Déviati ajustée	sign.	Déviati ajustée	sign.	Déviati ajustée	sign.
Sexe interviewé(e)	homme	1.0355	0.000 *	-1.7129	0.279	-0.4771	0.000 *	-0.4537	0.000 *	0.2253	0.178
	femme	-1.4317		0.1674		0.4694		0.4481		-0.1923	
Niveau d'enseignement	primaire/ secondaire 1er niv.	0.9285	0.000 *	1.1136	0.000 *	0.6561	0.000 *	0.8536	0.000 *	1.2547	0.000 *
	enseignement secondaire au-delà du secondaire	0.3666		0.0750		0.2756		0.4267		0.8427	
		-1.2756		-1.7711		-0.5739		-0.8761		-0.5079	
Age interviewé(e)	20-29	1.1557	0.000 *	0.0771	0.029 *	0.8458	0.000 *	0.7524	0.000 *	-0.0789	0.001 *
	30-39	-0.4282		0.6872		0.9508		0.8981		0.7557	
	40-49	0.0882		-0.0193		0.1876		0.4924		-0.2815	
	50-64	-1.0527		-0.5198		-1.1206		-1.7750		-0.8335	
Composition ménage	avec partenaire	-1.8596	0.322	0.0610	0.558	0.0956	0.526	-0.0197	0.120	-0.0269	0.281
	sans partenaire	0.3621		-0.1745		-0.1738		0.0301		0.0728	
Enfants dans le ménage	oui	0.2374	0.156	0.0753	0.560	-0.1941	0.173	-0.3768	0.013 *	0.2718	0.019 *
	non	-0.2993		-0.1291		0.1389		0.2665		-0.6641	
Index 'perception vieillesse'	(très) positive	-0.5375	0.034 *	-0.4069	0.006 *	-0.0439	0.165	-0.2654	0.021 *	0.4717	0.169
	plutôt positive	0.0857		-0.5061		-0.0734		-0.1303		0.2859	
	plutôt négative	0.4214		0.4391		-0.2658		-0.3000		-0.1576	
	(très) négative	0.4286		0.8608		0.4360		0.6489		-0.5504	
Variable	catégorie	ROUMANIE		SLOVENIE		FINLANDE		PAYS-BAS		POLOGNE	
		Déviati ajustée	sign.	Déviati ajustée	sign.	Déviati ajustée	sign.	Déviati ajustée	sign.	Déviati ajustée	sign.
Sexe interviewé(e)	homme	0.9519	0.000 *	0.3157	0.158	0.469	0.000 *	-0.148	0.146	0.749	0.000 *
	femme	-0.9101		-0.3276		-0.475		0.209		-0.730	
Niveau d'enseignement	primaire/ secondaire 1er niv.	0.6376	0.000 *	1.8311	0.000 *	0.915	0.000 *	0.309	0.016 *	0.138	0.000 *
	enseignement secondaire au-delà du secondaire	-0.0913		0.2502		0.699		0.457		0.223	
		-1.6705		-2.3991		-0.847		-0.629		-1.412	
Age interviewé(e)	20-29	0.3885	0.003 *	1.0866	0.000 *	0.928	0.000 *	0.246	0.000 *	1.300	0.000 *
	30-39	-0.2093		1.0033		1.243		1.235		0.673	
	40-49	0.5820		-0.6759		-0.109		-0.108		-0.080	
	50-64	-0.9027		-3.0994		-1.661		-1.860		-1.524	
Composition ménage	avec partenaire	-0.0506	0.778	0.1688	0.106	0.139	0.007 *	0.327	0.021 *		
	sans partenaire	0.1138		-0.3895		-0.441		-1.118			
Enfants dans le ménage	oui	0.2235	0.211	0.1430	0.418	0.023	0.846	-0.505	0.022 *		
	non	-0.2492		-0.2771		-0.020		0.465			
Index 'perception vieillesse'	(très) positive	0.1251	0.062	-0.2038	0.145						
	plutôt positive	-0.5478		-0.4999							
	plutôt négative	0.1392		0.2885							
	(très) négative	0.6927		0.4126							

- (c) « Les jeunes générations peuvent tirer profit de la présence, les connaissances et l'expérience des personnes âgées » (« Subsequent generations could profit from the presence, knowledge and experience of the aged ») ;
- (d) « Des personnes âgées ne sont pas productives mais dépendent de la société » (« Elderly are no longer reproductive and take away resources from society ») ;
- (e) « Les personnes âgées sont un obstacle aux changements (au progrès) » (« Elderly are an obstacle to change ») ;
- (f) « Les personnes âgées sont un fardeau (une charge) pour la société » (« Elderly are a burden for society ») ;
- (g) « Les personnes âgées sont un soutien moral important » (« Elderly are an important resource for emotional support »).

L'index a été composé et utilisé antérieurement pour une autre analyse : voir Schoenmaeckers et al. (2006b).



La première constatation est que, d'une façon générale, les gens souhaitent quitter le marché de l'emploi bien avant d'avoir atteint l'âge légal à la retraite. Dans tous les pays, la valeur moyenne de la variable « Age légal moins Age préféré » (identifié comme « moyenne générale » dans le tableau 5) est positive. La valeur la plus élevée est observée pour la Slovénie : 9,10 ans — ce qui signifie que, en moyenne, les citoyens de la Slovénie souhaitent prendre la retraite à un âge 9,10 ans inférieur à l'âge légal ; la valeur la moins élevée est observée pour la Lituanie : 2,79 ans.

En rangeant les pays selon leur moyenne générale (de la valeur la plus élevée vers la valeur la moins élevée), l'on obtient le résultat suivant : Slovénie (9,10), Roumanie (8,54), Pologne (7,58), Finlande (7,00), Pays-Bas (6,54), Allemagne de l'Ouest (6,40), Allemagne de l'Est (6,03), Autriche (5,91), Lituanie (2,79), République Tchèque (2,77). Ainsi l'on peut constater trois groupes de pays : trois pays appartenant antérieurement au bloc soviétique (Slovénie, Roumanie, Pologne) avec des moyennes relativement élevée (plus de 7,5 ans) ; 5 pays faisant partie de l'Europe occidentale (Finlande, Pays-Bas, les deux Allemagnes, l'Autriche), avec des moyennes similaires, situées entre 7,0 et 5,9 ans ; et enfin deux pays avec des moyennes relativement peu élevées, pas plus de 2,8 ans, eux aussi des anciens membres du bloc soviétique : la Lituanie et la République Tchèque<sup>34</sup>. On peut en conclure que la différence entre l'âge légal et l'âge préféré à la retraite doit dépendre des « conditions de travail »<sup>35</sup> ainsi que de l'âge légal en vigueur. Ces facteurs diffèrent pour la Lituanie et la République Tchèque d'un côté, et la Slovénie, la Roumanie et la Pologne de l'autre car ces derniers pays ont un âge légal à la retraite supérieur (voir tableau 4).

TABLEAU 4 : ÂGE LÉGAL À LA RETRAITE, SELON LE SEXE, PAYS « DIALOG » INCLUS DANS L'ANALYSE MULTIVARIÉE (VOIR RÉSULTATS TABLEAU 6)

Note : En République Tchèque, pour les femmes l'âge légal varie en fonction du nombre d'enfants

	Allemagne de l'Est	Allemagne de l'Ouest	Autriche	Finlande	Lituanie	Pays-Bas	Pologne	République Tchèque	Roumanie	Slovénie
hommes	65	65	65	65	61,5	65	65	61	65	63
femmes	65	65	60	65	57,5	65	60	55-61	60	61

Source : Söderling, I, E. Laitalainen (2005)

Regardons maintenant les effets par variable explicative. Dans la majorité des pays, la composition du ménage ne produit pas d'effet significatif. Les exceptions sont la Finlande et les Pays-Bas. Dans ces pays, le fait de ne pas avoir un partenaire ferait que l'on souhaite reporter le moment de la retraite.

<sup>34</sup> Cet ordre est également illustré par les résultats de la figure 6 ; on y reviendra plus loin.

<sup>35</sup> À interpréter comme conditions de travail pour un type de travail donné ; à cela s'ajoutent encore d'une façon générale les caractéristiques du système de sécurité social dans chaque pays.

FIGURE 9 : DONNÉES « DIALOG ». DIFFÉRENCES (% PAR GROUPE) ENTRE L'ÂGE LÉGAL ET L'ÂGE PRÉFÉRÉ À LA RETRAITE, PAR SEXE ET SELON PAYS



Les résultats observés pour la Finlande et les Pays-Bas semblent correspondre à ceux obtenus au Canada. Selon les résultats du *General Social Survey* (GSS), l'âge effectif à la retraite dépend grandement des projets du partenaire en la matière. Il en résulterait également que les personnes sans liens familiaux ou sans partenaire continueraient à travailler plus longtemps (Gunderson, 2001). Le fait que dans l'analyse présente, la « composition du ménage » ne produit pas d'effet « significatif » dans la plupart des pays — effet qui, de surcroît, est souvent positif — fait supposer que celui-ci dépend du contexte socio-juridique ;

ce n'est probablement pas un hasard si la Finlande et les Pays-Bas font partie des pays où les hommes et les femmes ont le même âge légal à la retraite (comme c'est le cas pour le Canada).

L'autre variable dans l'analyse qui dans la plupart des pays ne produit pas d'effets significatifs est le fait d'avoir ou non des enfants. Ici, les exceptions sont l'Allemagne de l'Ouest, la Lituanie, et les Pays-Bas. Toutefois, seuls l'Allemagne de l'Ouest et les Pays-Bas ont des résultats qui confirment l'hypothèse selon laquelle la présence d'un enfant doit être un facteur de dépense, avec comme résultat que l'on souhaite toucher un salaire « normal » aussi longtemps que possible, au lieu de devoir se contenter d'une pension, toujours inférieure au salaire. On pourrait toutefois se poser la question de savoir si cette situation ne s'applique pas essentiellement aux personnes sans emploi, pour qui un changement de statut — de chômeur vers pensionné — semble inconcevable avec ses charges familiales.

Les variables ayant dans (presque) tous les pays des effets significatifs sont le niveau d'enseignement (tous les pays), l'âge au moment de l'interview (*idem*), et le sexe de la personne interviewée (6 pays sur 10), et encore l'index (3 pays sur 7).

Les effets liés au niveau d'enseignement corroborent l'hypothèse que les emplois intellectuellement plus « stimulants » (et physiquement moins lourds) entraînent un désir plus fort de continuer à travailler le plus longtemps possible. Dans tous les pays le fait de détenir un diplôme d'études supérieures produit un effet (fortement) négatif (en même temps, détenir un diplôme du niveau primaire ou secondaire premier niveau, correspond à un effet positif). Ces résultats corroborent l'idée que l'âge à la retraite ne devrait pas être fixe, mais flexible, et être en fonction des conditions spécifiques de travail. Il n'y aura pas lieu de seulement tenir compte des conditions de travail proprement dites. En élaborant les critères, il faudra également tenir compte de l'état de santé et peut-être du nombre d'années ayant travaillé (les personnes ayant suivi des études supérieures ont, en moyenne, commencé à travailler à un âge plus tardif).

L'âge procure des effets significatifs sur l'âge préféré à la retraite<sup>36</sup> dans tous les pays. À première vue, l'importance et le sens des effets suivent une trajectoire aléatoire. Toutefois, en ignorant l'effet du premier groupe d'âge, l'on observe un fléchissement vers le bas qui se termine toujours avec un effet (souvent très) négatif aux âges 50-64. Par conséquent, avec l'âge, il y aurait tendance à préférer un âge plus avancé pour la retraite. L'effet négatif obtenu aux âges 50-64 semble contradictoire avec des hypothèses que l'on trouve dans d'autres analyses. L'analyse MCA a été refaite en éliminant de l'échantillon les personnes qui ne travaillaient plus au moment de l'enquête (ou qui n'avaient jamais travaillé). Cette analyse donne des valeurs encore plus négatives pour le groupe d'âge 50-64. Il faut en conclure que les résultats sont sujets à un effet de sélection, à savoir que les personnes qui préfèrent travailler plus longtemps réussissent mieux que les autres à reporter le moment de leur retraite.

Il y a enfin l'effet du sexe de l'interviewé. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, l'effet n'est pas significatif dans tous les pays. Il ne l'est pas pour la République Tchèque, la Lituanie, la Slovénie, et les Pays-Bas. Dans les pays pour lesquels on peut observer un effet significatif, le plus souvent l'on observe un effet positif pour les hommes et un effet négatif pour les femmes. Ce résultat, serait-il la conséquence du fait que l'âge légal à la retraite est pour les femmes inférieur à celui des hommes ? Les résultats pour l'Autriche, la Roumanie et la Pologne semblent confirmer cette hypothèse ; dans chacun de ces pays, l'âge légal à la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes (à cette liste pourraient s'ajouter la Lituanie et la Slovénie, pour lesquels les effets ne sont pas significatifs, mais où l'effet est également négatif pour les femmes, bien que plus faible, ce qui seraient lié au moindre écart dans l'âge à la retraite entre hommes et femmes).

---

<sup>36</sup> La référence à l'âge légal n'est pas obligatoire d'un point de vue méthodologique. L'introduction de l'âge légal dans l'équation, qui est, rappelons-le une constante, a comme effet une simple transformation d'échelle (et n'influencera en rien les résultats d'analyse).

## 6. Conclusions

Selon toute attente, le vieillissement de la population est un phénomène qui est là pour durer (voir les figures 1 et 2). Dans la mesure où il s'agit d'un phénomène directement lié à la prolongation de la vie, il faut s'en réjouir, malgré les transformations de société qui en résultent et les adaptations qui s'imposent.

Dans ce contexte — une espérance de vie de plus en plus longue — on peut s'étonner de voir que, d'une façon générale, et, selon les informations disponibles, dans la grande majorité des pays, les gens souhaitent prendre leur retraite de plus en plus jeunes. Nous avons essayé de comprendre ce phénomène plutôt contradictoire, voire paradoxal. Nous n'y avons que (très) partiellement réussi ; les données disponibles ne permettent pas d'aller plus loin.

Toutefois, malgré le fait que nous n'avons pas obtenu de résultats concluants, ceux-ci permettent, il nous semble, de formuler quelques hypothèses intéressantes. Celles-ci devraient contribuer à mieux saisir l'importance du vieillissement et son impact sur la société ; elles devraient également contribuer à formuler les futurs thèmes de recherches en la matière.

Comme il a été dit plus haut, dans le début du paragraphe 4, à première vue, augmenter l'âge à la retraite semble être une solution « logique » pour pallier l'évolution descendante du quotient de dépendance qui résulte du nombre croissant des personnes âgées. Toutefois, il y a d'abord lieu de constater que cette « solution » est à l'opposé de la tendance récente observée dans la plupart des pays industrialisés, à savoir une retraite à un âge de moins en moins élevé. De plus, dans beaucoup de pays, cette tendance est accompagnée par une baisse importante des taux d'activité à partir de 50 ans. Enfin, les données DIALOG démontrent que le citoyen européen est « hostile » à cette idée ; d'une façon générale, et quelle que soit sa nationalité, selon les résultats d'analyse, celui-ci souhaiterait un âge à la retraite qui est inférieur à l'âge légal actuellement en vigueur.

En dépit de ces constats, l'augmentation de l'âge à la retraite semble être l'un des objectifs majeurs des décideurs politiques européens pour répondre aux défis économiques générés par le vieillissement de la population. Dans « L'agenda de Lisbonne », la contribution de la Commission européenne préparée en vue du Conseil Européen spécial de Lisbonne en 2000, les faibles taux d'activité aux âges 55-65 ans (sic) sont identifiés comme l'un des problèmes majeurs<sup>37</sup>. « Sortir d'une culture de retraite précoce de l'activité » est également le souhait majeur de la plupart des instances nationales. C'est en tout cas ce qui ressort des examens nationaux regroupés dans la série « Ageing and Employment Policies/ Vieillesse et politiques de l'emploi », publiée par l'OECD/OCDE dans les années 2003-2005. Dans le rapport belge (OECD/OCDE, 2003a, p.12), par exemple, l'on souligne la « nécessité d'inverser [la] tendance » (d'une retraite de plus en plus précoce). En même temps, les instances

---

<sup>37</sup> Ci-dessous la liste complète identifiée dans la contribution de la Commission (CE, 2000) sous le nom de « caractéristiques principales du sous-emploi en Europe » :

- le déséquilibre hommes-femmes - la moitié seulement des Européennes travaillent, contre les deux tiers des Américaines ;
- le retard du secteur des services - la part des services dans l'emploi total est beaucoup plus faible dans l'Union européenne qu'aux États-Unis ;
- des déséquilibres marqués entre régions - le chômage européen se concentre en Allemagne, en France, en Italie et en Espagne ; il est plus marqué dans le sud, dans les régions périphériques et dans celles où l'industrie est en déclin ;
- le caractère structurel du chômage de longue durée - la moitié des chômeurs sont sans emploi depuis plus d'un an ;
- un manque de qualifications - particulièrement notable dans le secteur des technologies de l'information, en raison d'un sous-investissement dans l'enseignement et la formation professionnelle ;
- le déséquilibre entre classes d'âge - le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 65 ans est trop bas.

nationales reconnaissent que la « promotion de l'employabilité des travailleurs âgés » (formule employée dans le rapport belge : p. 19) ne sera pas une mince affaire. Dans ce contexte, les pays comme la Belgique et la France (OECD/OCDE, 2005) soulignent l'importance d'une « réforme » ou « d'une stratégie d'ensemble ».

Comme on peut le déduire des résultats de la figure 5, la Suède fait partie, avec les autres pays scandinaves, des pays européens ayant les taux d'activité les plus élevés au-delà de 55 ans<sup>38</sup>. Ceci est, entre autres, le résultat d'une réforme du système public de retraite depuis 1999, qui a abouti à (OECD/OCDE, 2003b, p. 14) « une certaine neutralité des pensions de retraite [...] par rapport à la décision de continuer de travailler ou de prendre sa retraite ». Toutefois, aussi les instances suédoises soulignent le besoin pour encore plus de réformes. L'un des points-clés serait (OECD/OCDE, 2003b, p. 16) « accroître la flexibilité dans l'aménagement du temps de travail et renforcer les droits au travail à temps partiel ».

L'idée de combiner retraite et droits au travail à temps partiel n'est pas une idée tout à fait nouvelle. On la retrouve déjà dans une publication de l'OCDE datant de 1984 dans laquelle elle est présentée comme un élément du concept de « active ageing » ; elle a également été reprise dans Schoenmaeckers (2005 : pp. 90-91). Selon toutes apparences, l'idée serait tout à fait soutenue par l'opinion publique européenne. Selon les données DIALOG, un peu plus de 70% des citoyens européens souhaiteraient qu'il existe la possibilité de combiner retraite et travail, ou du moins que la transition travail-retraite se réalise d'une façon graduelle (Schoenmaeckers et al., 2006a : tableau 2.6.4). Les résultats de la présente analyse, plus particulièrement l'observation que les personnes de 50-64 ans préféreraient travailler plus longtemps que les personnes plus jeunes, semble corroborer cette statistique.

Ces quelques résultats suggèrent qu'obtenir des taux d'activité plus élevés au-delà de 55 ans est un objectif bien réel. Il faudra toutefois se garder de commettre l'erreur de croire qu'il suffit d'accroître les incitations financières existantes. L'aspect financier sera certes, toujours un facteur important pour se décider à prendre une retraite anticipée ou de continuer à travailler, éventuellement au-delà de l'âge légal. Dans le même temps, la décision dépendra certainement de la santé de la personne et des conditions de travail, comme indiqué par les résultats de la présente analyse, notamment l'observation que les personnes ayant un diplôme plus élevé — facteur garantissant une occupation physiquement moins dure et une carrière professionnelle plus « intéressante » — souhaiteraient travailler plus longtemps.

Il faudra également ne pas surestimer l'aspect financier quand on approche le problème du côté des employeurs. Souvent on explique les faibles taux d'activité à des âges avancés à cause des coûts salariaux élevés. Or, selon l'Enquête emploi des salariés selon l'âge, menée en 2000 parmi des employeurs français (OECD/ OCDE, 2005 : tableau 4.1), seulement 23% des employeurs évoquent un « moindre coût salarial » comme la raison pour embaucher un salarié de moins de 30 ans (contre l'embauche d'une personne de plus de 30 ans). Les pourcentages les plus élevés pour embaucher une personne de moins de 30 ans sont « un plus grand nombre de candidatures dans cette tranche d'âge » (58%) et « une plus grande adaptation aux nouvelles technologies » (56%), et encore « une plus grande adaptation au changement » (51%). Suivent avec beaucoup de points d'écart « une plus grande polyvalence » et « permettre une gestion de la main-d'œuvre à long terme » (ex aequo à 42%). En contrepartie, les raisons les plus souvent évoquées pour embaucher un salarié de 50 ans ou plus (plutôt qu'une personne de moins de 50 ans) sont « les compétences spécifiques » (67%) ; « des meilleures connaissances du monde de travail » (45%) ; et « une meilleure conscience professionnelle » (42%) (suivi en quatrième place, avec 9 points d'écart, par « la moindre nécessité de les former »).

---

<sup>38</sup> À titre d'exemple, dans la tranche d'âge 55-64, les taux sont, en moyenne, de trois fois supérieurs à ceux observés pour la France.

Ces quelques résultats démontrent que les considérations financières ne sont pas les plus importantes. Il en ressort que ce sont plutôt les compétences (et par conséquent la formation) qui sont les raisons-clés pour embaucher telle ou telle personne.

La conclusion la plus pertinente à tirer de la présente analyse est probablement l'effet produit par l'âge sur la volonté de travailler plus longtemps ou non. Dans tous les pays, sans exception, les personnes dans la tranche d'âge 50-64 ans souhaiteraient reporter leur retraite. Ce résultat est d'abord encourageant pour les décideurs politiques dans la mesure où il corrobore notre idée qu'il existe bel et bien la potentialité de maintenir des salariés au travail au-delà de 50-55 ans. Mais comment expliquer ce résultat ?

La volonté des plus jeunes de prendre leur retraite bien avant l'âge légal ne peut pas être expliquée par une expérience individuelle, par une certaine « fatigue » de travail. Elle serait plutôt révélatrice de l'air du temps, qui fait qu'une retraite précoce est considérée comme un droit. Les systèmes de préretraites instaurés depuis les années quatre-vingt y ont probablement contribué (surtout dans la mesure où ils ont été conçus avec l'idée de combattre le chômage élevé des jeunes travailleurs<sup>39</sup>).

Le résultat peut également avoir une explication plus « profonde ». Les attitudes et préférences du citoyen ne tiennent pas compte des besoins de la société ; elles dépendent essentiellement de ses besoins individuels à *un âge donné*. En d'autres mots, elles dépendent de motivations très restrictives ; non seulement elles reflètent seulement des besoins individuels (et non ceux de la société), mais, de plus, elles sont une réponse à des besoins du moment. Le citoyen ne semble pas en mesure de tenir compte des expériences vécues, et, plus important, des expériences futures qu'il peut espérer vivre. Dans un langage plus « socio-démographique » ses attitudes et préférences ne se forment pas dans un contexte de « cycle de vie », mais dépendent essentiellement du « moment vécu ». Il est à craindre que l'idée de plus de solidarité intergénérationnelle comme promue par la Commission européenne (et beaucoup de décideurs nationaux), idée que nous approuvons pleinement, restera une idée morte sans une meilleure perception des notions « démographiques » telles que « le cycle de vie » et une connaissance plus approfondie des grands changements de société comme le vieillissement de la population et ses implications.

Sans ces changements, il sera difficile de trouver les solutions justes aux problèmes et de faire accepter par le grand public les solutions qui s'imposent.

## BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHET, D. (1988), Un système de retraite mixte par capitalisation et par répartition permet-il de corriger les effets du vieillissement ? *Population*, 43 (1) : pp. 77-102.
- BOBAK, M. (1999), Health and mortality trends in countries with economies in transition, in : Chamie, J. and R.L. Cliquet Eds.), *Health and Mortality Issues of Global Concern*. United Nations : Department of Social and Economic Affairs, Flemish Community : CBGS (Centre d'Etudes de la Population et de la Famille), New York, Brussels.

---

<sup>39</sup> Avec la conséquence que les jeunes travailleurs continuent de considérer la retraite précoce comme une garantie de travail ; ils ne sont pas conscients du fait — ou ils refusent de voir l'évidence — que, comme l'expérience des dernières décennies l'a pourtant démontré, que les systèmes de préretraite ne sont pas une solution pour diminuer le taux de chômage, à n'importe quel âge.

- BUTLER, R.N. (1985), Health, Productivity, and Aging : An Overview. In : Butler, R.N., H.P. Gleason (Eds.), *Productive Ageing. Enhancing Vitality in Later Life*. New York : Springer.
- BUTLER, R.N., H.P. Gleason (Eds.) (1985), *Productive Ageing. Enhancing Vitality in Later Life*. New York : Springer.
- CALOT, G. and J.-P. SARDON (1999), Les facteurs du vieillissement démographique. *Population*, 54 (3): 509-552.
- CAVAN, R.S., E.W. BURGESS, R.J. HAVIGHURST and H. GOLDHAMER (1949), *Personal adjustment in old age*. Chicago : Science Research Associates.
- CHENAIS, J.-C. (1986), *La Transition Démographique. Étapes, formes, implications économiques*. INED : Travaux et Documents, cahier no. 113, Presses Universitaires de France, Paris.
- CLARK, M., B.G. ANDERSON (1967), *Culture and Aging*. Springfield, Illinois
- CLIQUET, R.L. (Ed.) (1993), L'avenir de la population en Europe. *Études démographiques* no. 26. Les éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- COALE, A.J. (1972), *The Growth and Structure of Human Populations. A Mathematical Investigation*. Princeton University Press, Princeton
- COMMISSION EUROPÉENNE (2000), Le Conseil européen de Lisbonne – Un agenda de renouveau économique et social pour l'Europe. Contribution de la Commission européenne au Conseil européen spécial de Lisbonne des 23-24 mars 2000 [[http://ec.europa.eu/archives/commission\\_1999\\_2004/prodi/pdf/lisbon\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/archives/commission_1999_2004/prodi/pdf/lisbon_fr.pdf)]
- COMMISSION EUROPÉENNE (2005), Livre vert *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre génération*, 94, mars 2005
- CONSEIL DE L'EUROPE (2004), *Évolution démographique récente en Europe*. Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- CUMMING, E., W.E. HENRY (1961), *Growing Old. The process of disengagement*. Basic Books, New York.
- DIALOG (*projet en cours*), DIALOG — Population Policy Acceptance Study (PPAS) : The Viewpoint of Citizens and Policy Actors Regarding the Management of Population Related Change. Project funded by the European Commission under the 5<sup>th</sup> Framework Programme, Contract no. HPSE-CT-2002-00153.
- DOOGHE, G., L. VANDERLEYDEN (1978), Bejaarden en hun levensvoldoening, CBGS, Studies en Documenten 10. Ministerie van Volksgezondheid en van het Gezin, Brussel.
- ESPENSHADE, T.J. (1987), Population Dynamics with Immigration and Low Fertility. *Population and Development Review*, 12 Supp (86) : 248-261
- EUROSTAT (2005), *Population and Housing Censuses 2001. Results at national and regional level with documentation*. Cd-Rom (décembre 2005) ; contact : [Estat-census@cec.eu.int](mailto:Estat-census@cec.eu.int)
- GUNDERSON, M. (2001), *Income Security Programs. Analysis of factors Influencing Planned and Actual Retirement Decisions*. Canada, SP - AH084-05-01<sup>E</sup>.
- GUBRIUM, J.F. (1973), *The myth of the golden years : A socio-environmental theory of aging*. Charles C. Thoma, Springfield, Illinois.
- GENDELL, M. (1998), Trends in retirement age in four countries, 1965-95. *Monthly Labor Review*, Vol. 121, No. 8: pp. 20-30.
- GENDELL, M. (2001), Retirement age declines again in 1990s. *Monthly Labor Review*, Vol. 124, No. 10: pp. 12-21

- GRUNDY, E. (1996), Population Ageing in Europe, in : D. Coleman (Ed.), *Europe's Population in the 1990s*. Oxford University Press : New York.
- HAVIGHURST, R.J., R. ALBRECHT (1953), *Older People*. Longmans Green, New York.
- LACKZO, F., C. PHILLIPSON (1991), *Changing Work and Retirement*. Milton Keynes, Philadelphia.
- LACKZO, F., A. WALKER (1985), Excluding older workers from the labour market : early retirement policies in Britain, France and Sweden, in : Jones, C. and M. Brenton. (Eds.), *The year book of social policy in Britain 1984-85*. Routledge & Kegan Paul, London
- LAMBERT, A. (2006), Aperçu des migrations externes de et vers la Belgique depuis 1948 et de leurs conséquences socio-démographiques. Document de travail ADRASS/2006/01, ADRASS, Ottignies.
- LESTHAEGHE, R., H. PAGE, and J. SURKYN (1988), Are Immigrants substitutes for births ? IPD-Working paper 1988/3
- LYNOTT R.J., P.P. LYNOTT (1996), Tracing the course of theoretical development in the sociology of aging. *The Gerontologist*, Vol. 36, No. 6, 749-760. The Gerontological Society of America.
- MADDOX, G. (1963), Activity and Morale : A longitudinal study of selected elderly subjects. In : *Social Forces*, 42 : pp. 195-204.
- MCCALL, G.J., J.L. Simmons (1966), *Identities and Interactions*. Free Press, New York.
- NEUGARTEN, B., R.J. HAVIGHURST (1970), *Adjustment to retirement*. Assen.
- NOTESTEIN, F.W. (1954), Some demographic aspects of aging. *Proceedings of the American Philosophical Society*, 98, 1, pp. 4-21.
- OECD (1998), *Maintaining Prosperity in an Ageing Society*. OECD, Paris.
- OECD (2000), *Reforms for an Ageing Society. Social Issues*. OECD, Paris.
- OECD (2001), *Ageing and Income. Social Issues*. OECD, Paris.
- OECD (2003a), *Viellissement et politiques de l'emploi/ Ageing and Employment Policies : Belgique*. OECD, Paris.
- OECD (2003b), *Viellissement et politiques de l'emploi/ Ageing and Employment Policies : Suède*. OECD, Paris.
- OECD (2005), *Viellissement et politiques de l'emploi/ Ageing and Employment Policies : France*. OECD, Paris.
- PRESSAT, R. (1969), *L'analyse démographique*. Presses universitaires de France, Paris.
- SAUVY, A. (1984), Effets intellectuels et moraux du vieillissement d'une population. In : J. Wertheimser, M. Morris (Eds.), *Senile dementia : Outlook for the Future*. Alan R. Liss, New York.
- RILEY, M.W. (1987), On the Significance of Age in Sociology. American Sociological Association, 1986 Presidential Address. *American Sociological Review*, 1987, Vol. 52 (February), pp. 1-14.
- RYDER, N.B. (1972), Notes on the concept of a population. In : M.W. Riley, M. Johnson and A. Foner (1972), *Ageing and society. Volume three: A sociology of age stratification*. New York : Russell Sage Foundation, pp. 91-111.
- SCHOENMAECKERS, R.C. (2004a), Population Ageing : The Neglected Issue. Paper presented at the Global Population Forum, Washington, 13-15 May 2004
- SCHOENMAECKERS, R.C. (2004b), Demographic characteristics of the oldest old. *Population Studies*, No. 47, Council of Europe Press, Strasbourg.



- SCHOENMAECKERS, R.C. (2005), Population ageing and its economic and financial implications, in : Schoenmaeckers, R., I. Kotowska, Population ageing and its challenges to social policy. Study prepared for the European Population Conference 2005. *Population Studies*, No. 50, Council of Europe Press, Strasbourg.
- SCHOENMAECKERS, R.C., E. LODEWIJCKX, C. VAN PEER (2001), Social differentials and policy implications with respect to the start of childbearing and the total number of children. Paper presented at the European Population Conference 2001, Helsinki, 7-9 June 2001
- SCHOENMAECKERS, R.C., L. VANDERLEYDEN, Lucie VIDOVICOVA (2006a), Intergenerational Solidarity, the Elderly and Ageing, DIALOG Paper Series No. 8. (D22/D23). Federal Institute for Population Research, Wiesbaden.
- SCHOENMAECKERS, R.C., M. CALLENS, L. VANDERLEYDEN, Lucie VIDOVICOVA (2006b), Attitudes towards population ageing and older people, in : Höhn, C. D. Avramov, I. Kotowska (Eds.), *People, Population Change and Policies : Lessons from the Population Policy Acceptance Study*, Volume 2, chapter 5.1. Federal Institute for Population Research, Wiesbaden.
- SÖDERLING, I, E. LAITALAINEN (2005), Summary of Demographic Trends and Policy Implications Presented in the National Reports. Working papers E20/2005, The Population Research Institute, Väestöliito (The Family Federation of Finland) ; DIALOG Paper Series D14.
- STREIB, G.F. (1956), Morale of the retired. *Social Problems*, III : p. 270
- STREIB, G.F., W.E. THOMPSON, E.A. SUCHMAN (1958), The Cornell study of occupational retirement. *Journal of Social Issues*, XIV : p. 3.
- THOMPSON, W.S. (1929), Population. *American Journal of Sociology*, 34 : 959-975.
- TYHURST, J., L. SALK, M. KENNEDY (1956), Morbidity, mortality and retirement. Paper read to the 23<sup>rd</sup> Meeting of the A.A.A.S., New York.
- UNITED NATIONS (2000), *Replacement Migration : Is It A Solution to Declining and Ageing Populations ?* [Migration de remplacement : est-ce une solution pour les populations en déclin et vieillissantes ?] United Nations : Department of Social and Economic Affairs, New York.
- UNITED NATIONS (2005), *Population Prospects. The 2004 Edition*. United Nations : Department of Social and Economic Affairs, New York.